

● COOPÉRATION MILITAIRE

L'Algérie fait don de 4 hélicoptères et de matériel militaire au Niger

(P3)



LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● LE PM SIFI GHRIEB S'ENTRETIENT AVEC SON HOMOLOGUE MALIEN ABDOULAYE MAÏGA

Les deux parties réaffirment leur attachement de renforcer les relations bilatérales

(P3)

GROUPE FERROVIAL

Levier industriel de la diversification économique et du transport de marchandises

Alors que l'Algérie entre dans une phase décisive de diversification hors hydrocarbures, la question du transport devient centrale. Comment acheminer, à moindre coût et en grande quantité, le fer de Gara Djebilet, le phosphate de l'Est, le zinc et le plomb de Béjaïa, vers les ports du Nord et vers les marchés africains ? La réponse se joue sur les rails. Et au cœur de cette stratégie, le groupe Ferrovial s'impose comme un acteur industriel clé. Spécialisé dans la construction d'équipements et de matériels ferroviaires, il fournit les locomotives et les wagons nécessaires pour donner corps à la nouvelle carte logistique du pays.

(Lire en Page 4)



● CAMPAGNE DE NETTOYAGE DE 45 PORTS ET ABRIS DE PÊCHE

Pour instaurer une approche durable dans la gestion des espaces portuaires

(P3)

● L'ONU MET EN GARDE

La guerre au Soudan prive des millions d'enfants d'éducation

(P12)

L'intelligence artificielle crée pour la première fois des virus qui fonctionnent et détruisent des bactéries résistantes



Une équipe de chercheurs a franchi une nouvelle étape dans l'usage de l'intelligence artificielle en biologie. Grâce à des modèles capables de travailler sur l'ADN, elle a obtenu 16 virus actifs contre certaines bactéries résistantes, ouvrant une piste médicale prometteuse mais aussi de nouvelles questions de sécurité, dans le monde médical. Des chercheurs de l'Université Stanford et de l'Arc Institute ont réussi, pour la première fois, à créer à l'aide de l'intelligence artificielle de nouveaux virus capables d'attaquer des bactéries, selon un article publié par le Financial Times. Au total, 16 d'entre eux ont fonctionné lors des essais en laboratoire. Ces virus sont appelés bactériophages. Ils s'attaquent aux bactéries et non aux cellules humaines. Les scientifiques les étudient depuis longtemps comme un moyen de lutter contre certaines infections, notamment lorsque les antibiotiques deviennent moins efficaces. Pour cette expérience, les chercheurs ont utilisé deux modèles d'intelligence artificielle, Evo 1 et Evo 2. Leur principe rappelle celui des outils capables de générer du texte, mais ici, l'IA travaille avec les informations contenues dans l'ADN. Elle analyse d'énormes quantités de données avant de proposer de nouvelles combinaisons. Le modèle Evo avait ainsi étudié environ neuf mille milliards d'éléments composant l'ADN, provenant d'animaux, de plantes, de micro-organismes et de virus. Les scientifiques sont ensuite partis d'un virus naturel connu, appelé ΦX174, qui attaque la bactérie Escherichia coli. L'IA en a proposé des milliers de nouvelles versions. Environ 300 ont été testées en laboratoire et 16 ont réellement fonctionné.

Brésil : quatre morts dans le crash d'un hélicoptère à Rio de Janeiro

Quatre personnes ont été tuées dans le crash d'un hélicoptère survenu samedi dans une zone forestière de Rio de Janeiro, selon les autorités. Les pompiers locaux ont indiqué que les victimes étaient le pilote et trois passagers, précisant que leur identification n'avait pas encore été achevée. La consule générale de Colombie au Brésil, Diana Paez, a déclaré à l'agence de presse EFE que trois des victimes seraient des touristes colombiens. Selon elle, les équipes médico-légales rencontrent des difficultés dans le processus d'identification, deux corps ayant été « entièrement calcinés ». Des images diffusées sur les réseaux sociaux montrent un incendie se déclarant sur le lieu de l'accident. Des équipes spécialisées de lutte contre les incendies ont été dépêchées dans la zone. Les pompiers ont éprouvé des difficultés à atteindre les corps, l'appareil s'étant écrasé dans une zone forestière isolée et difficile d'accès. L'hélicoptère, exploité par une entreprise proposant des vols touristiques, s'est écrasé près de Vista Chinesa, un point de vue très fréquenté qui surplombe la ville et l'océan.

Niger : 21 morts et 37 blessés dans un accident de la route dans la région de Tahoua

Vingt-une (21) personnes ont été tuées et trente-sept (37) autres ont été blessées, vendredi, dans un accident de la route survenu dans la région de Tahoua, au sud-ouest du Niger. « Un accident de circulation s'est produit le vendredi 7 août 2026 sur l'axe Maradi-Madaoua, impliquant deux bus de transport voyageurs des compagnies SONITRAV et STM à hauteur de Doukou Doukou, à 55 Km de la Ville de Madaoua », a rapporté l'Agence nigérienne de presse (Officielle). Soulignant que le gouverneur de la région de Tahoua s'est rendu sur les lieux, la même source a indiqué « le bilan provisoire fait état de 21 morts et 37 blessés », ajoutant que selon les témoignages des responsables locaux de la gendarmerie, « les deux bus se sont violemment heurtés et ont par la suite dérapé, la STM sur 170 mètres et la SONITRAV sur 96 mètres sans conducteur, qui a déjà rendu l'âme lors du choc ». Selon des données de l'Agence nigérienne de la sécurité routière, en 2025 le Niger a enregistré 7116 cas d'accidents ayant entraîné 1245 morts, 4439 blessés graves et 7876 blessés légers. Entre autres causes de ces accidents, il y a l'excès de vitesse, le non-respect de la signalisation routière, la conduite en état d'ivresse et la somnolence. Des séances de sensibilisation des conducteurs sont régulièrement menées à travers les médias et des sorties sur le terrain afin de susciter un changement de comportement auprès des conducteurs.

Chine : plus d'un million de personnes évacuées avant l'arrivée du typhon Dolphin

Plus d'un million de personnes ont été évacuées dans l'est de la Chine avant l'arrivée du typhon Dolphin, attendue dans la nuit de dimanche à lundi, tandis que les autorités ont déclenché le niveau d'alerte maximal. Les évacuations concernent notamment le Zhejiang, le Fujian et Shanghai. Plus de 900 000 habitants ont été déplacés à Wenzhou, 390 000 à Taizhou et plus de 30 000 dans la métropole de Shanghai, selon les autorités locales. Dans le Fujian, près de 99 000 personnes ont quitté les zones considérées à risque.

Le Centre météorologique national chinois a émis dimanche une alerte rouge, le niveau le plus élevé, en prévision de vents violents, de pluies torrentielles, d'inondations et de glissements de terrain. Dimanche à 10 heures, Dolphin se trouvait à environ 215 kilomètres à l'est de Wenzhou, dans le Zhejiang. Les vents maximaux près de son centre atteignaient 45 mètres par seconde, soit environ 162 km/h. Le typhon devrait toucher terre entre Zhoushan, dans le Zhejiang, et Fuding, dans la province voisine du Fujian. Il devrait ensuite se diriger vers l'ouest-nord-ouest en perdant progressivement de sa puissance. Près de 1 400 vols au départ ou à destination des deux principaux aéroports de Shanghai ont été annulés dimanche. À Hangzhou, dans le Zhejiang, 270 vols supplémentaires ont été supprimés.

Plus de 200 liaisons par ferry ont également été suspendues dans le Zhejiang et le Fujian. Les travaux sur les projets en mer ont été interrompus et 474 navires de construction rappelés au port. Plusieurs dessertes ferroviaires ont par ailleurs été annulées dans les régions concernées afin de garantir la sécurité des voyageurs.

Le Centre météorologique national prévoit des « pluies torrentielles exceptionnelles » dans certaines zones du centre et de l'est du Zhejiang, avec des cumuls pouvant atteindre entre 250 et 500 millimètres.

De fortes précipitations sont également attendues à Shanghai ainsi que dans plusieurs secteurs du Fujian, du Jiangxi, de l'Anhui et du Jiangsu. D'autres régions, dont le Shandong, Tianjin et Pékin, pourraient aussi être touchées dans les prochains jours.

Les pluies prolongées pourraient provoquer des inondations et des glissements de terrain, particulièrement dans les régions montagneuses et le long des petits cours d'eau.

Avant de se diriger vers la Chine, Dolphin a provoqué de fortes pluies et des vents violents à Okinawa, dans le sud du Japon.



France : 67 départements placés en situation de crise face à une sécheresse sans précédent

Soixante-sept départements français ont été placés en situation de crise en raison d'une sécheresse exceptionnelle, contraignant un nombre croissant de municipalités à renforcer les restrictions d'usage de l'eau, selon un reportage diffusé samedi au journal télévisé de France 2. Le manque d'eau se traduit notamment par l'assèchement total de certains cours d'eau, tandis que des camions-citernes sont mobilisés pour ravitailler des communes. Certains habitants puisent également de l'eau dans des puits, par crainte de pénuries.

À Aix-en-Provence, dans le sud du pays, les bassins et les fontaines emblématiques de la ville ont été mis à l'arrêt afin de préserver les ressources disponibles. « On a dépassé les seuils critiques à la fois de 1976 et les records de 2022 », a déclaré à France 2 Yves Tramblay, directeur de recherche en hydrologie à l'Institut de recherche pour le développement. Selon lui, la sécheresse touche l'ensemble des réserves hydriques, avec des niveaux d'eau particulièrement faibles dans les sols comme dans les cours d'eau. La chaîne française d'information en continu BFMTV a également qualifié la situation de « tout simplement historique », soulignant que, selon de nombreux observateurs, la sécheresse de 2026 serait encore plus critique que celle de 1976. Quelque 43 % des petits cours d'eau sont désormais à sec ou en cours d'assèchement, selon les données rapportées par la chaîne.

BFMTV précise qu'aucune région française n'est épargnée. Cette situation serait notamment liée à un mois de juillet particulièrement chaud, marqué par un déficit pluviométrique de 70 % et par la succession de plusieurs anticyclones.

Les prévisions météorologiques pour les dix prochains jours ne font état d'aucune pluie significative. Des orages pourraient éclater, mais ils devraient être majoritairement secs et n'apporter que de très faibles précipitations, selon la même source. Dans le Finistère, à l'extrême ouest du pays, la presqu'île de Crozon expérimente une réduction du débit de l'eau pour limiter la consommation. Selon les scientifiques cités par France 2, l'adaptation devient indispensable, le réchauffement climatique rendant les épisodes de sécheresse plus fréquents et plus intenses.

Bangladesh : six nouveaux décès portent à 873 le bilan de l'épidémie de rougeole

Les autorités sanitaires bangladaises ont annoncé dimanche la mort de six autres enfants présentant des symptômes similaires à ceux de la rougeole, tandis que plus de 1 000 nouvelles infections ont été recensées au cours des dernières 24 heures.

Le nombre total de décès liés à la rougeole s'élève désormais à 873, dont 98 enregistrés depuis la mi-mars, selon les données de la Direction générale des services de santé (DGHS).

Au cours de la même période, les autorités ont recensé 988 nouveaux cas suspects et 75 infections confirmées en laboratoire, portant leurs nombres respectifs à 136 320 et 17 115.

Le Bangladesh, pays d'Asie du Sud comptant environ 175 millions d'habitants, peine à contenir cette épidémie, officiellement reconnue en avril. Il est devenu le pays le plus touché par la rougeole, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'OMS a indiqué que le Bangladesh avait auparavant atteint l'immunité collective contre la rougeole, mais avait perdu cette protection ces dernières années en raison du recul de la couverture vaccinale.

Le ministère de la Santé a vacciné plus de 18,48 millions d'enfants depuis le 5 avril.

LE PM SIFI GHRIEB S'ENTRETIENT AVEC SON HOMOLOGUE MALIEN ABDOULAYE MAÏGA

Les deux parties réaffirment leur attachement de renforcer les relations bilatérales

Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a eu, hier, un entretien téléphonique avec son homologue malien, le Général de division Abdoulaye Maïga, au cours duquel les deux parties ont réaffirmé leur attachement aux relations de fraternité et de bon voisinage et fait part de la volonté des dirigeants des deux pays d'insuffler une nouvelle dynamique aux relations bilatérales, indique un communiqué des Services du Premier ministre.

"Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a eu, dimanche 9 août 2026, un entretien téléphonique avec son homologue malien, le Général de division Abdoulaye Maïga, au cours duquel les deux parties ont réaffirmé leur attachement aux relations de fraternité, de solidarité et de bon voisinage unissant les deux peuples frères, et fait part de la volonté des dirigeants des deux pays d'insuffler une nouvelle dynamique aux relations bilatérales et de relancer la coopération dans les différents domaines", lit-on dans le communiqué. A cette occasion, "le Premier ministre a adressé à son homologue malien une invitation officielle à se

rendre en Algérie dans le cadre d'une visite de travail". L'entretien téléphonique a également permis "un échange de vues sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun".

A cet égard, les deux parties ont souligné "la volonté de l'Algérie et du Mali de renforcer la place du Sahel en tant qu'espace de coopération, d'échanges et de développement commun, dans un climat de sécurité et de stabilité", conclut le communiqué.

Il est important de rappeler que Abdoulaye Maïga, a souligné qu'il y a une "convergence totale de vues" entre le Président de la Transition, le Général d'armée Assimi Goïta, et le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, notamment sur les principes de "respect de la souveraineté des Etats et de non ingérence dans les affaires intérieures".

"Une convergence totale de vues existe aujourd'hui entre le Président de la Transition, le Général d'armée Assimi Goïta, et le Président algérien Abdelmadjid Tebboune, notamment sur les principes de respect de la souveraineté des Etats et de non ingérence dans les affaires intérieures", a affirmé M. Maïga lors du Grand Oral consacré au bilan des cinq années de la Transition au Mali.

Répondant aux questions des journalistes, M. Maïga a reconnu que des "divergences" avaient existé il y a quelques mois sur certains sujets, tout en précisant qu'elles "sont désormais dépassées".

Il a également rappeler les liens historiques, culturels et humains qui unissent les deux peuples, précisant que plusieurs responsables maliens et algériens, dont lui-même, ont été formés à l'Ecole nationale d'administration (ENA) d'Alger, estimant que "ces relations fraternelles doivent continuer à renforcer la coopération entre les deux pays".

Le Premier ministre malien a également réaffirmé la volonté commune des deux pays de bâtir "une région pacifiée, sécurisée et débarrassée du



terrorisme, du néocolonialisme et de toute prétention hégémonique". Il a conclu en rappelant que "malgré les divergences qui peuvent parfois surgir en diplomatie, les relations entre

le Mali et l'Algérie demeurent fondées sur le dialogue, le respect mutuel et la défense des intérêts des deux Etats".

Hamza B.

COOPÉRATION MILITAIRE

L'Algérie fait don de 4 hélicoptères et de matériel militaire au Niger

L'Algérie a fait don de quatre hélicoptères militaires et d'équipements à l'armée du Niger conformément aux instructions du président de la République Abdelmadjid Tebboune, a annoncé le ministère de la défense nationale dans un communiqué hier dimanche. Dans ce sens, deux hélicoptères MI-24V et deux hélicoptères MI-171 ont décollé de la base d'In Guezam dans la 6e région militaire, en direction de l'aéroport de Niamey au Niger, ajoute la même source. Une quantité de munitions pour les mêmes hélicoptères a également été embarquée à bord d'un avion de transport militaire appartenant à l'armée de l'air, en plus des pièces de rechange, de la maintenance et du matériel de soutien logistique, indique le MDN. Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations fraternelles et historiques entre les deux pays frères, confirme l'engagement de l'Algérie à continuer d'accompagner les pays de la région, notamment dans les domaines liés à la défense et à la sécurité, l'échange d'expériences et le soutien multiforme, lit-on dans le communiqué du ministère de la Défense nationale. A travers cette démarche, l'Algérie renouvelle sa détermination à poursuivre ses efforts, en coordination avec ses partenaires, pour renforcer la sécurité et la stabilité dans la région, conclut le MDN.

R. N.

CAMPAGNE DE NETTOYAGE DE 45 PORTS ET ABRIS DE PÊCHE

Pour instaurer une approche durable dans la gestion des espaces portuaires

Nettoyer les ports, les abris de pêche et les sites d'aquaculture permet de protéger l'environnement marin, de garantir la sécurité sanitaire des produits de la mer, d'améliorer les conditions de travail des professionnels et de soutenir durablement l'économie bleue. Le nettoyage de ces 45 ports et abris de pêche protège l'environnement marin, soutient les ressources halieutiques et structure le développement de l'économie bleue. Cette initiative de la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture vise des gains durables pour le littoral.

Des retombées économiques, on notera la protection des ressources en sauvegardant les richesses halieutiques locales contre la pollution marine, en consolidation des infrastructures stratégiques liées à la mer et sur le plan de la professionnalisation, cela permet l'ancrage de bonnes pratiques d'hygiène durables chez les acteurs du secteur. Cela concerne l'ensemble des activités économiques liées aux océans, aux mers et aux côtes. Cette opération nettoyage vise à utiliser et à protéger durablement les ressources aquatiques pour stimuler la croissance, créer des emplois et améliorer les conditions de vie tout en préservant la santé des écosystèmes marins.

Et c'est pourquoi, la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture (CAPA) vient de lancer une campagne nationale de nettoyage des ports et abris de pêche et d'aquaculture, pour pas moins de 45 ports et abris de pêche à travers différentes wilayas côtières du pays.

Cette initiative, qui a été lancée jeudi dernier en coordination avec les directions de la pêche et de l'aquaculture, les chambres de wilayas, et la Société de gestion des ports de pêche, et avec la participation de professionnels et d'associations, s'inscrit dans le cadre de la vision de la Chambre visant à instaurer une approche durable dans la gestion des espaces portuaires, à travers l'amélioration du cadre de travail et la préservation de l'environnement marin, les ports et abris de pêche étant des espaces de production et d'investissement et une vitrine vitale pour l'économie bleue en Algérie, comme d'ailleurs, si bien indiqué un communiqué de la Chambre.

Ainsi, des opérations de nettoyage des quais et des bassins, et de collecte des déchets et résidus solides ont touché les différents ports et abris de pêche le long du littoral, parallèlement à l'organisation de campagnes de sensibilisation au profit des professionnels et des usagers des ports, sur l'importance de réduire les sources de pollution marine et de préserver les écosystèmes côtiers.

Et c'est dans cet ordre d'idées que le directeur général de la Chambre, Nabil Aouiche, a affirmé dans une déclaration, que cette initiative reflète une orientation pratique faisant de la préservation de la propreté des ports une partie intégrante du travail quotidien au sein du secteur, et non une simple activité ponctuelle, soulignant que l'amélioration de l'environnement portuaire se répercute directement sur les conditions de travail et la qualité des

services. Le même responsable a tenu à préciser que cette campagne consiste à associer différents intervenants dans le secteur, affirmant que la protection de l'environnement marin ne saurait se réaliser qu'à travers une contribution collective qui réunit les établissements publics, les professionnels, les associations et la société civile.

"La campagne vise à consacrer des pratiques durables à l'intérieur des ports et des abris de pêche, à préserver l'environnement et à transformer les opérations d'hygiène en un comportement professionnel pérenne qui accompagne l'activité quotidienne du secteur", a-t-il ajouté.

Saisissant cette occasion, M. Aouiche s'est également félicité du niveau d'adhésion affiché par les différents organismes, entreprises et partenaires adhérents à l'initiative, ce qui témoigne d'une prise de conscience croissante de l'importance de préserver l'environnement marin, étant un pilier essentiel pour protéger les ressources halieutiques et soutenir le développement économique lié à la mer.

Le directeur général de la Chambre a conclu son propos en invitant l'ensemble des professionnels, des entreprises, des associations et différents acteurs du secteur, à poursuivre l'adhésion effective à cette campagne, affirmant que la préservation de la propreté des ports et de l'environnement marin représente un investissement dans l'avenir du secteur et un pas pratique vers des ports plus durables".

Saïd Ben

LA CONJONCTURE

Par R. N.

La Banque d'Algérie ordonne aux banques de faciliter l'accès des ménages aux services bancaires

La banque d'Algérie a adressé une note aux banques et établissements financiers leur enjoignant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès des ménages aux produits et services bancaires, dans le cadre du renforcement de l'inclusion financière. Emise par la Direction générale du Crédit et de la Réglementation bancaire, la note n 03, datée du mercredi 29 juillet 2026, vise à renforcer l'accès des ménages aux produits et services bancaires et à contribuer au développement de l'inclusion financière, en imposant aux banques et établissements financiers d'assurer une prise en charge diligente et adaptée des besoins de leur clientèle. A ce titre, les banques et établissements financiers sont notamment tenus de simplifier les procédures d'accès à l'ensemble des produits et services bancaires et de réduire les délais de traitement des demandes. Ils devront également assurer une prise en charge diligente des demandes, notamment en matière d'ouverture de comptes bancaires, de services de paiement et de services monétiques, d'accès au financement, ainsi que de produits d'épargne, y compris ceux relevant de la finance islamique.

La note prévoit en outre le développement d'une offre diversifiée de produits et services bancaires adaptée aux besoins des ménages, le renforcement de la couverture géographique de cette offre par le développement du réseau d'agences et des canaux numériques dans une logique de complémentarité, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité des produits et services bancaires aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et aux autres catégories de clientèle nécessitant des modalités de prise en charge adaptées.

Les banques et établissements financiers sont également appelés à renforcer l'information, le conseil et l'accompagnement de leur clientèle afin d'améliorer sa connaissance des produits et services bancaires et d'en favoriser une utilisation accrue.

La Banque d'Algérie a fixé au 30 septembre 2026 la date limite pour la mise en œuvre effective de ces dispositions au niveau de l'ensemble du réseau des banques et établissements financiers, qui devront également en assurer le suivi régulier et déployer les actions appropriées pour atteindre les objectifs fixés.

R. N.

GROUPE FERROVIAL

Levier industriel de la diversification économique et du transport de marchandises

Alors que l'Algérie entre dans une phase décisive de diversification hors hydrocarbures, la question du transport devient centrale. Comment acheminer, à moindre coût et en grande quantité, le fer de Gara Djebilet, le phosphate de l'Est, le zinc et le plomb de Béjaïa, vers les ports du Nord et vers les marchés africains ? La réponse se joue sur les rails. Et au cœur de cette stratégie, le groupe Ferroviai s'impose comme un acteur industriel clé. Spécialisé dans la construction d'équipements et de matériels ferroviaires, il fournit les locomotives et les wagons nécessaires pour donner corps à la nouvelle carte logistique du pays.

La visite récente du ministre de l'Industrie, Yahia Bachir, dans la wilaya d'Annaba, a mis en lumière ce rôle. Accompagné du wali Abdelkrim Lamouri, le ministre a passé en revue les capacités de production du groupe, ses programmes de développement et sa contribution aux grands projets nationaux. Ferroviai n'est plus un simple fabricant. Il est devenu un maillon stratégique de la souveraineté industrielle et de la compétitivité logistique de l'Algérie.

FERROVIAL AU CŒUR DE L'AMBITION MINIÈRE NATIONALE

L'Algérie a lancé ces dernières années l'exploitation de gisements miniers géants restés longtemps en sommeil. A l'Ouest, Gara Djebilet dans la wilaya de Tindouf représente l'un des plus grands gisements de fer au monde, avec des réserves estimées à plus de 3 milliards de tonnes. A l'Est, les mines de phosphate de Tebessa et de Souk Ahras doivent alimenter un méga-complexe de fertilisants. Au Centre, le gisement de zinc et de plomb d'Oued Amizour à Béjaïa est appelé à devenir un pôle exportateur. Ces projets changent d'échelle. Il ne s'agit plus de quelques camions pour le marché local. Il faut déplacer des dizaines de millions de tonnes par an. La route ne peut pas absorber ce flux. Le transport maritime est tributaire des ports. La seule option viable et durable est le rail. C'est là qu'intervient Ferroviai. Le groupe est chargé de fabriquer et de livrer les wagons et les locomotives adaptés à ces nouveaux corridors. Dans l'Est, il participe déjà à la fabrication de wagons destinés spécifiquement au transport du phosphate dans le cadre du projet de la ligne minière de l'Est. Dans l'Ouest, les études prévoient des rames lourdes pour le minerai de fer, capables de relier Gara Djebilet au port de Béchar puis à Oran. L'enjeu dépasse la simple commande publique. En produisant localement ce maté-

riel, l'Algérie réduit sa facture d'importation et crée une filière. Chaque wagon fabriqué à Annaba, c'est de l'acier d'El Hadjar, de la sous-traitance locale, des techniciens formés, et moins de dépendance aux fournisseurs étrangers.

LE RAIL COMME COLONNE VERTÉBRALE DE LA LOGISTIQUE NATIONALE

Au-delà des mines, la stratégie est plus large : relier les zones industrielles aux ports, et le Nord au Sud, pour ouvrir la voie vers l'Afrique. Le gouvernement a inscrit le développement du réseau ferroviaire parmi ses priorités absolues. Pour doubler le linéaire ferré, moderniser les lignes existantes et créer des liaisons dédiées au fret.

Les arguments économiques sont solides. Le transport ferroviaire offre trois avantages décisifs pour l'économie algérienne. Un seul train de marchandises peut transporter l'équivalent de 50 à 60 camions. Pour les produits miniers, pondéreux et peu sensibles, c'est l'outil idéal. Sur longue distance, le rail coûte jusqu'à 40% de moins que la route au kilomètre-tonne. Dans un contexte où la compétitivité du produit algérien sur les marchés extérieurs est en jeu, cette économie est déterminante.

LA SÉCURITÉ ET LA PRÉSERVATION DES MARCHANDISES

Moins de ruptures de charge, moins d'accidents, moins de pertes. Pour des produits comme le phosphate ou les engrais, sensibles à l'humidité, le wagon fermé garantit une meilleure qualité à l'arrivée au port. Relier les zones industrielles de Sétif, de Constantine, de Skikda ou de Béjaïa aux ports de Djendjen, d'Annaba ou de Bejaia par le rail, c'est désengorger les routes nationales et les accès portuaires. C'est aussi préparer l'export vers l'Afrique de l'Ouest via les futures liaisons transsahariennes. Le train devient l'outil de l'intégration continentale.



CAPACITÉS INDUSTRIELLES ET MONTÉE EN GAMME

Lors de sa visite à Annaba, le ministre Yahia Bachir a inspecté les ateliers de Ferroviai. L'objectif était de mesurer le degré de maîtrise des procédés et la capacité à répondre à la demande nationale.

Le groupe a présenté ses unités de fabrication, de montage et de maintenance. Il a détaillé ses programmes de développement : augmentation des cadences, modernisation des chaînes, certification qualité. L'ambition est de passer d'un rôle de sous-traitant à celui de constructeur intégrateur.

RENFORCER LA SOUS-TRAITANCE NATIONALE

L'idée est d'augmenter le taux d'intégration. Plus de pièces fabriquées en Algérie, plus de PME impliquées autour de Ferroviai. Cela crée un tissu industriel et fait baisser les coûts. *Développer la formation*. Près de 500 emplois directs sont prévus chez Ferroviai dans le cadre des nouveaux projets, et environ 2000 emplois indirects chez les sous-traitants.

Le groupe doit travailler avec les universités et les centres de formation professionnelle pour qualifier les ingénieurs, les soudeurs, les électriciens. La compétence est le facteur limitant. Pour exporter du matériel ou pour circuler sur le réseau national, les locomotives et wagons doivent répondre aux normes internationales. Le contrôle qualité est présenté comme non négociable pour gagner la confiance des opérateurs miniers et logistiques.

CRÉATION D'EMPLOIS ET IMPACT SOCIAL

L'impact de Ferroviai ne se mesure pas seulement en tonnes transportées. Il se mesure aussi en emplois. Les projets supervisés par le groupe doivent générer près de 2000 postes dans les

entreprises impliquées. La moitié dans la sous-traitance, l'autre moitié dans la production, la maintenance et les services. À Annaba, la synergie avec le complexe sidérurgique d'El Hadjar est exemplaire.

L'acier produit localement entre dans la fabrication des wagons. Les wagons transportent ensuite le minerai et le phosphate qui serviront à produire plus d'acier et d'engrais.

C'est la boucle vertueuse d'une filière intégrée. Pour les jeunes diplômés et les techniciens de la région, c'est aussi une opportunité d'insertion. Le groupe mise sur la formation en alternance et sur le transfert de compétences. L'objectif affiché est de réduire la dépendance aux expatriés et de bâtir une expertise nationale dans le ferroviaire.

UN OUTIL DE SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET DE PARTENARIAT

Le ministre l'a rappelé : la priorité est de consolider la souveraineté industrielle. Cela passe par moins d'importations de matériel roulant, plus de maintenance locale, et une capacité à concevoir des solutions adaptées au climat et au relief algériens. Mais souveraineté ne veut pas dire repli. Ferroviai est aussi appelé à développer des partenariats étrangers.

L'idée est d'attirer des constructeurs internationaux pour des coentreprises, du transfert de technologie, et l'accès à des marchés extérieurs. L'Algérie veut devenir un hub de fabrication ferroviaire pour la région MENA et l'Afrique. Cette ouverture est conditionnée : elle doit servir à renforcer les capacités nationales. Les partenariats doivent inclure des clauses de localisation, de formation et d'export. Le chemin reste long. Le réseau ferré algérien doit être modernisé et étendu. Les interfaces entre le rail et les ports doivent être fluidifiées. La tarification du

fret doit être compétitive pour convaincre les opérateurs privés de délaisser la route.

Ferroviai doit aussi accélérer sa montée en cadence. La demande va exploser avec la mise en production de Gara Djebilet et du pôle phosphate. Tout retard dans la livraison des wagons se traduira par des pertes pour l'économie nationale.

Enfin, la question du financement se pose. Les investissements dans le matériel roulant sont lourds. Des mécanismes de leasing, de partenariat public-privé et de soutien bancaire seront nécessaires.

Avec l'élargissement des investissements miniers, l'Algérie n'a plus le choix. Elle doit massifier son transport de marchandises. Le camion ne suffit plus. Le bateau seul ne suffit pas. Le train s'impose comme l'option stratégique.

Dans cette équation, Ferroviai joue un double rôle. Il est à la fois fournisseur de l'outil de transport et acteur de l'industrialisation. En fabriquant les locomotives et les wagons, il permet de bouger les ressources du sous-sol. En développant sa chaîne de sous-traitance et ses compétences, il contribue à diversifier l'économie hors hydrocarbures. La visite du ministre à Annaba envoie un signal fort : l'État mise sur le groupe pour réussir ce pari.

Si les objectifs sont tenus, d'ici 2030 l'Algérie pourrait disposer d'une véritable industrie ferroviaire, capable de soutenir l'exploitation minière, de désengorger les ports, de baisser le coût logistique des entreprises et d'ouvrir une nouvelle route commerciale vers l'Afrique.

Le fer de Gara Djebilet, le phosphate de l'Est, le zinc de Béjaïa ne prendront de la valeur que s'ils arrivent à temps et à bon prix sur les marchés. Ferroviai est en train de construire les rails et les wagons qui permettront cette transformation.

Hamza B.

LE TRANSPORT MARITIME POU MON DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

Réduit les délais de dédouanement et d'accostage pour éviter les frais de surestaries

PAR : ABDERRAHMANE MEBTOUL

L'Algérie a dépensé environ 38 milliards de dollars en frais de fret maritime sur une période de dix à onze ans (notamment entre 2012 et 2022) pour acheminer ses importations de marchandises.

Pour l'Algérie les tarifs varient selon les lignes et types d'envoi depuis la Chine (Asie) nous avons un conteneur 20 pieds (FCL) : ~4 815 \$ à 5 885 \$, un conteneur 40 pieds (FCL) : ~7 245 \$ à 8 855 \$ - Groupage (LCL) : ~185 \$ par m³ ; depuis l'Europe (ex. grilles CMA CGM) , conteneur plein (roll plein) : ~1 102 € l'unité conteneur vide : ~694 € l'unité -Véhicule de tourisme / minivan : ~238 € l'unité.

A cela s'ajoutent les surcharges saisonnières avec des hausses de frais de haute saison fréquemment selon les compagnies (jusqu'à 1 400 de surcharge pour un 20 pieds et 2 800 pour un 40 pieds sur les origines asiatiques -Opérations de levage et de transfert portuaire (environ 4 500 DZD par manipulation de conteneur) et des frais de connaissance (demurrage) et en cas de retard de dédouanement, manutention et acheminement terrestre final avec d'importants frais des surestaries du fait de la non mise à niveau de la majorité des ports et devant adapter les dockers aux fluctuations saisonnières et des flux n'étant pas des fonctionnaires.

Le transport maritime achemine la majorité du commerce mondial en volume constituant le pilier des flux mondiaux en reliant les grands pôles économiques à bas coût et son importance stratégique touche l'économie, la géopolitique, la sécurité des États et l'environnement mondial le montre actuellement les tensions du détroit d'Ormuz.

1.- La planète recèle environ 71 % de la surface pour un volume total d'environ 1,4 milliard de kilomètres cubes mais 97 % de cette eau est salée (océans et mers) et seulement 2,8 % est de l'eau douce, dont la majeure partie est piégée dans les glaciers et les terres émergées ne représentent que les 29 % restants. La Terre compte cinq grands océans : l'océan Pacifique qui est plus grand et le plus profond couvrant environ un tiers de la surface du globe, 165 250 000 km². l'océan Atlantique qui sépare l'Amérique de l'Europe et de l'Afrique, 2,4 millions de kilomètres carrés sans ses mers bordières, et jusqu'à près de 106 millions de kilomètres carrés si l'on prend en compte ces mers et l'océan Arctique, l'océan Indien

situé entre l'Afrique, l'Asie et l'Australie, étant une zone très chaude, 70,5 à 75 millions de kilomètres carrés, l'océan Antarctique au pôle Sud Antarctique et l'océan arctique, 14 millions de kilomètres carrés situé autour du pôle Nord, souvent couvert de glace où le réchauffement climatique accélère la fonte des glaciers, ce qui provoque la hausse du niveau des mers, perturbe l'accès à l'eau douce pour des millions de personnes.

Quant aux mers nous avons la mer des Philippines : environ 5 000 000 km², la mer d'Arabie (ou mer d'Oman) : environ 3 600 000 km², la mer de Chine méridionale : environ 3 500 000 km², la mer des Caraïbes environ 2 750 000 km², la mer Méditerranée : environ 2 500 000 km² et la mer de Béring : environ 2 300 000 km².

Pour l'ensemble de ces situations, le droit international maritime se base sur les règles de La Haye (1924) et le protocole de Visby (1968) qui fixent les limites de responsabilité du transporteur basées sur le connaissance, la convention MARPOL qui prévient la pollution des mers par les navires (hydrocarbures, déchets).

La délimitation des zones maritimes établit les frontières entre les espaces sous juridiction de plusieurs États côtiers, régie principalement par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) signée à Montego Bay en 1982 : les eaux intérieures : situées en deçà de la ligne de base, souveraineté totale de l'État, la mer territoriale jusqu'à 12 milles marins de la ligne de base ; souveraineté de l'État côtier, la zone contiguë jusqu'à 24 milles marins ; contrôle douanier, fiscal et sanitaire, la zone économique exclusive (ZEE) : Jusqu'à 200 milles marins ; droits souverains sur les ressources économiques



(pêche, énergie) et le plateau continental, sol et sous-marin, pouvant s'étendre au-delà de 200 milles selon le prolongement naturel du territoire terrestre. Les sources de conflits avec des enjeux économiques, l'accès aux ressources halieutiques (pêche) et aux hydrocarbures sous-marins (pétrole et gaz) exacerbe ces tensions géopolitiques se manifestent lorsque la distance séparant deux pays est inférieure à 400 milles marins, leurs ZEE théoriques de 200 milles se croisant, nécessitant une frontière maritime concertée mais les litiges se compliquent souvent autour de la présence d'îles, d'archipels, de configurations côtières concaves ou convexes, ou lors de l'extension du plateau continental au-delà de 200 milles (jusqu'à 350 milles). Pour les détroits les plus importants du monde qui sont des passages maritimes stratégiques pour le commerce mondial et l'énergie, nous avons le détroit de Malacca, situé entre la Malaisie et l'Indonésie reliant l'océan Indien à la mer de Chine méridionale étant l'artère maritime la plus active de la planète pour le commerce entre l'Asie et l'Occident, le détroit d'Ormuz, situé entre l'Iran et Oman, permettant de relier le golfe Persique à l'océan Indien entre 20/30 % selon la conjoncture économique de la production mondiale d'hydrocarbures transitant par ce passage clé ; le détroit de Gibraltar, situé entre l'Espagne et le Maroc, permet la liaison entre l'océan Atlantique et la mer Méditerranée étant une porte d'entrée stratégique pour la navigation européenne et africaine, le détroit de Bab-el-Mandeb, situé entre la corne de l'Afrique et le Moyen-Orient, il

reliant l'océan Indien à la mer Rouge, menant ensuite vers le canal de Suez, le Bosphore et les Dardanelles, situés en Turquie, unissant la mer Noire à la mer Méditerranée via la mer de Marmara, contrôlant les accès maritimes de l'Europe de l'Est et le Pas de Calais (La Manche) entre la France et le Royaume-Uni, étant l'un des couloirs maritimes les plus denses au monde pour le transport de marchandises en Europe du Nord. Enfin nous avons les canaux maritimes, le Canal de Suez reliant la mer Méditerranée à la mer Rouge en Égypte, évitant le contournement de l'Afrique et le Canal de Panama reliant l'océan Atlantique à l'océan Pacifique à travers l'isthme de Panama, évitant le contournement de l'Amérique du Sud.

2.-Pour des raisons fiscales et réglementaires, la majorité de la flotte mondiale ne navigue pas sous les couleurs des pays propriétaires, mais est enregistrée dans quelques États dits "de pavillon", Panama, Libéria, Îles Marshall qui immatriculent près de la moitié de la capacité de la flotte mondiale de commerce, bien que le contrôle réel des capitaux reste basé en Asie et en Europe. Le contrôle du transport maritime mondial se mesure de trois manières principales : par la propriété des flottes (les armateurs), par le pavillon d'immatriculation des navires, et par la puissance portuaire. Les leaders incontestés sont la Grèce, premier propriétaire mondial de navires, dominant largement le secteur des pétroliers et des vraquiers (environ 16 % à 17 % de la capacité mondiale), la Chine, deuxième puissance armatrice en volume, mais pre-

mier en valeur financière des actifs et combinant la Chine continentale et Hong Kong, elle rivalise directement avec la Grèce, le Japon, troisième acteur majeur, possédant une flotte très diversifiée et puissante de vraquiers et de porte-conteneurs et le Singapour et la Suisse qui contrôlent d'immenses flottes commerciales et logistiques (la Suisse abrite notamment le géant MSC. États-Unis, la Russie et la France occupent des positions contrastées dans le transport maritime mondial. Bien qu'ils soient de grandes puissances économiques et militaires, leur flotte marchande nationale directe pèse peu face aux géants asiatiques ou européens (Chine, Grèce), mais ils s'illustrent par leur puissance navale, leurs services logistiques ou le contrôle de vastes espaces maritimes. Ainsi, si les armateurs américains possèdent une part modeste du tonnage mondial (environ 4 % de la capacité de transport nord-américaine globale), la majeure partie du commerce international étant confiée à des flottes étrangères, les États-Unis dominent le secteur grâce à la puissance de leurs marchés financiers maritimes, le droit maritime et l'influence de leurs politiques douanières et réglementaires et l'US Navy reste la marine militaire la plus puissante au monde, garantissant la liberté des routes maritimes mondiales. Cela a un impact sur le coût du fret payé en devises sur les équilibres financiers de des États, sur le coût de production des entreprises et en finalité sur le consommateur.

A. M.
(A suivre...)

SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE

Lounès Bouzegza informé sur la situation dans les wilayas de Biskra et d'El Kantara

Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a supervisé une séance de travail consacrée à la présentation et à l'examen de la situation du secteur de l'hydraulique à Biskra et El Kantara, dans le cadre de la visite entamée dans la soirée de vendredi dans ces deux wilayas.

Au début de cette séance, qui s'est déroulée en présence des walis de Biskra, Lakhdar Seddas, et d'El Kantara, Nacer Zougari, ainsi que des autorités locales, le ministre a suivi un exposé sur la situation du secteur, notamment en ce qui concerne les ressources en eau, les grands transferts hydriques et les réseaux d'assainissement. Dans ce cadre, M. Bouzegza a pris connaissance d'un exposé détaillé sur le projet de raccordement des wilayas de Biskra et d'El Kantara à partir du système du barrage de Beni Haroun, dans la wilaya de Mila, à travers le transfert de 75.000 mètres cubes d'eau par jour depuis cet ouvrage au profit d'une population de 400.000 habitants dans les communes d'El Kantara, d'Aïn Zaatout, de Lotaya et de Chetma. S'agissant de la wilaya de Biskra, le ministre a indiqué que la situation de l'alimentation en eau potable était acceptable en termes de disponibilité des ressources, précisant toutefois que le niveau de service demeure affecté par plusieurs facteurs, notamment les fuites, les branchements illégitimes sur les réseaux d'eau potable ainsi que certaines insuffisances liées à la gestion. A ce titre, il a souligné que "la priorité consiste à poursuivre la mobilisation des ressources en eau, parallèlement à la réhabilitation des réseaux et à l'amélioration de leur rendement", mettant en avant "le rôle que jouera la +Police des eaux+ dès



son entrée en activité, en permettant de renforcer le contrôle et de lutter contre les branchements illégitimes et les dépassements qui affectent la pérennité du service". Il a également indiqué que la sécurisation, à l'avenir, de l'alimentation en eau des wilayas de Biskra et d'El Kantara reposera sur un ensemble de projets stratégiques, notamment les grands transferts d'eau vers le Sud et les Hauts plateaux. Dans le domaine de l'assainissement, le ministre a souligné la nécessité de rattraper le retard enregistré dans la réalisation des stations d'épuration des eaux

usées, ajoutant que ces infrastructures constituent une priorité compte tenu de leur importance pour la protection de l'environnement et la valorisation des ressources en eau. Il a relevé, à ce titre, que les priorités pour les deux wilayas portent notamment sur l'amélioration des réseaux d'assainissement et de distribution de l'eau. Compte tenu de la place qu'occupe la wilaya de Biskra dans le domaine agricole, le ministre a souligné que le développement des superficies irriguées doit aller de pair avec la protection des ressources en eaux

souterraines et la garantie de leur pérennité, conformément aux orientations visant à rationaliser l'utilisation de l'eau et à en assurer la valorisation. M. Bouzegza poursuit sa visite dans les wilayas de Biskra et d'El Kantara par l'inspection et la mise en service de plusieurs infrastructures du secteur.

ALIMENTATION DES WILAYAS DE BISKRA ET D'EL KANTARA EN EAU POTABLE

Au cours de cette visite, le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a annoncé, depuis El Kantara, que son département ministériel avait donné son accord de principe pour l'inscription d'un projet visant à alimenter les wilayas de Biskra et d'El Kantara en eau potable à partir du barrage de Beni Haroun (Mila).

Le ministre s'exprimé lors d'une visite effectuée dans les deux wilayas, en compagnie des walis de Biskra, Lakhdar Seddas, et d'El Kantara, Nacer Zougari, à l'issue de la présentation d'une étude consacrée à ce projet, présentée à El Kantara par la directrice générale par intérim des Barrages et des Transferts, Nadia Ouchar.

M. Bouzegza a précisé que cette importante opération permettra d'acheminer l'eau depuis le barrage de Beni Haroun, dans la wilaya de Mila, en passant par le

barrage de Koudiet Lemdouar, dans la wilaya de Batna, pour un coût estimé à 24 milliards de dinars à la charge du Trésor public.

Selon Mme Ouchar, l'opération permettra de mobiliser d'importantes quantités d'eau, estimées à pas moins de 75.000 m3 par jour, au profit de plus de 400.000 habitants des communes d'El Kantara, d'Aïn Zaatout et de Loutaya, dans la wilaya d'El Kantara, ainsi que de la commune de Chetma, dans la wilaya de Biskra.

Le projet prévoit également la réalisation de deux stations de pompage et d'une station de traitement des eaux, a-t-on ajouté.

Une fois réalisé, ce projet d'envergure permettra d'assurer "la sécurisation totale" de l'alimentation en eau potable des populations des deux wilayas, a-t-on souligné.

Le ministre de l'Hydraulique, avait entamé vendredi soir une visite de travail et d'inspection dans les wilayas d'El Kantara et de Biskra, au cours de laquelle il a procédé à la mise en service d'un réservoir d'eau d'une capacité de 3.000 m3 dans la commune d'El Kantara.

Samedi matin, à Biskra, il a également procédé à l'inauguration et à la mise en service d'un réservoir d'eau surélevé d'une capacité de 1.000 m3, ainsi que d'un forage situé sur la route de Tolga.

COLLECTIVITÉS LOCALES

Poursuite de la campagne nationale de nettoyage dans les différentes wilayas

La campagne nationale de nettoyage se poursuit, pour le deuxième jour consécutif, à travers les différentes wilayas du pays, avec la participation des différents services locaux, des établissements publics, des communes et des citoyens, a indiqué un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports.

Cette campagne intervient en application des instructions du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd

Sayoud, visant à "intensifier la mobilisation sur le terrain, améliorer la propreté de l'environnement et promouvoir le cadre de vie des citoyens", précise le communiqué.

Cette campagne "se poursuit à travers des opérations de nettoyage et d'entretien des différents quartiers résidentiels, rues, places publiques, trottoirs, espaces verts et abords des routes, ainsi que le nettoyage des axes des routes nationales et de chemins de wilaya, le curage et le dégagement des avaloirs et des

réseaux d'assainissement, outre l'enlèvement des déchets et des différents détritres", ajoute la même source.

A noter que ces opérations se poursuivent avec la participation des différents services locaux, des établissements publics et des communes, ainsi que des citoyens et des associations, reflétant "une mobilisation constante sur le terrain pour ancrer la propreté de l'environnement et préserver l'esthétique des villes", conclut le communiqué.

POUR ASSURER LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ÉLÈVES À LA RENTRÉE SCOLAIRE

Poursuite des efforts des autorités locales

Les autorités locales à travers les différentes wilayas du pays poursuivent leurs efforts sur le terrain, afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil des élèves lors de la rentrée scolaire 2026-2027, en application des instructions du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, indique dimanche un communiqué du ministère.

"En prévision de la rentrée scolaire 2026-2027 et en application des instructions données par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, lors de la dernière réunion de coordination avec les walis de la République, portant sur la nécessité de tout mettre en œuvre et de prendre en charge les insuffisances relevées, les autorités locales à travers les différentes wilayas du pays poursuivent leurs efforts sur le terrain, afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil des élèves", précise la même source.

Ces efforts "s'inscrivent dans le cadre d'une approche intégrée fondée sur le suivi de terrain et la coordination permanente entre les différents services, notamment à travers l'intensification des visites dans les

établissements scolaires pour s'enquérir de l'état de préparation des infrastructures et des salles de cours et de la situation de la restauration et du transport scolaires, et prendre les mesures nécessaires pour réduire la surcharge des classes et améliorer les conditions de scolarisation".

Les opérations menées sur le terrain ont également porté sur "le suivi des nouveaux projets éducatifs, à travers la supervision du lancement et de la réalisation de plusieurs infrastructures destinées à renforcer les capacités d'accueil et à améliorer les condi-

tions d'accueil des élèves, contribuant ainsi à assurer une rentrée scolaire dans les meilleures conditions".

Parallèlement, "des réunions de coordination ont permis d'évaluer la situation des établissements scolaires, de recenser les insuffisances et de coordonner les efforts avec les différents services concernés pour qu'elles soient prises en charge rapidement et faire en sorte que les établissements scolaires soient prêts à temps".

Dans ce cadre, des instructions ont été données pour "accélérer le parachèvement

des projets inscrits en respectant les normes de qualité, en vue de les mettre en service lors de la rentrée scolaire 2026-2027".

Cette dynamique de terrain "témoigne de l'engagement des autorités locales à concrétiser effectivement les instructions du ministre, en traduisant les efforts consentis en mesures concrètes, à même de garantir une rentrée scolaire réussie et d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves à travers les différentes régions du pays", conclut le communiqué.

FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA SESSION D'OCTOBRE 2026

Lancement des inscriptions pour la rentrée

Les inscriptions pour la rentrée de la formation professionnelle au titre de la session d'octobre 2026 ont débuté samedi et se poursuivront jusqu'au 26 septembre prochain, a indiqué le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels. Ces inscriptions ouvrent aux jeunes de nouvelles perspectives pour l'acquisition de qualifications, le perfectionnement des compétences et la construction d'un avenir professionnel prometteur, en adéquation avec les exigences du marché du travail et les grands

projets nationaux. Le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels avait annoncé que la période d'inscription "s'étalera du 8 août au 26 septembre 2026, la rentrée officielle de la formation étant fixée au 4 octobre 2026". Les inscriptions s'effectuent via le site électronique <https://takwin.dz>, précise la même source, rappelant que la rentrée de la formation professionnelle d'octobre 2026 est placée sous le slogan "Ton métier...le guide de ta vision pour ton avenir".

L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE SAHRAOUI EN ALGÉRIE

L'organisation de l'Université d'été des cadres de l'Etat sahraoui revêt une grande importance

L'ambassadeur de la République sahraoui auprès de l'Algérie, M. Khatri Addouh Khatri, a souligné que l'organisation annuelle en Algérie de l'Université d'été des cadres de l'Etat sahraoui et du Front Polisario revêt une grande importance et constitue un espace permettant de réaffirmer que la question sahraoui demeure une question de décolonisation.



Khatri a expliqué que l'organisation de l'Université du 11 au 20 août "revêt une portée particulière, dans la mesure où ces dates coïncident avec le double anniversaire de la tenue du Congrès de la Soummam et des Offensives du Nord-Constantinois", estimant que cette symbolique "traduit la profondeur de la convergence entre les parcours de lutte et de résistance des peuples algérien et sahraoui face au colonialisme et dans la défense de leur droit à la liberté et à l'indépendance". De son côté, le président du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui, Souilah Boudjema, a estimé que les activités de l'Université porteront sur plusieurs dossiers liés à la question sahraoui, notamment la décolonisation, les mouvements de libération, la mémoire et la documentation de l'histoire, ainsi que les évolutions politiques et juridiques relatives au Sahara occidental. Sur le volet des droits, certaines thématiques de l'Université seront consacrées au dossier des prisonniers politiques sahraouis, notamment les détenus du groupe "Gdeim Izik", considéré comme l'un des principaux dossiers liés aux violations des droits de l'Homme dans les territoires sahraouis occupés, ainsi qu'aux revendications persistantes en faveur du respect des droits des détenus et de la garantie d'un procès équitable.

prendre les défis actuels et d'anticiper les évolutions de la question sahraoui à la lumière des changements régionaux et internationaux". L'ambassadeur sahraoui a indiqué que l'Université d'été, placée cette année sous le slogan "Résistance, liberté et indépendance totale", contribue à permettre aux cadres sahraouis "d'anticiper l'avenir et de faire face aux complots visant à fouler aux pieds le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi qu'aux tentatives de consacrer la politique du fait accompli que l'occupation marocaine cherche à imposer sur le terrain", reproduisant ainsi, a-t-il ajouté, la démarche de l'occupation entamée avec l'invasion du Sahara occidental en 1975. Concernant le programme de cette édition, l'ambassadeur a fait

état de plus de 330 participants, aux côtés d'un panel d'enseignants et d'universitaires algériens et sahraouis qui animeront des conférences portant sur diverses thématiques liées à l'histoire, aux technologies, aux médias et à la communication, à la politique internationale et au droit international. Le programme comprend également la question des ressources naturelles du Sahara occidental, dans un contexte marqué par le pillage de ces ressources par l'occupation marocaine et leur exploitation en dehors de la volonté du peuple sahraoui, ce qui soulève des questions juridiques et politiques liées au statut du territoire occupé, considéré comme une question de décolonisation dont le processus n'est pas encore achevé. Sur le plan historique et symbolique, M. Khatri Addouh

MÉPRIS DU MAKHZEN ENVERS SES CITOYENS La crise migratoire de Ceuta a porté un sérieux coup à la propagande du Maroc

La crise migratoire qui a Lsecoué Ceuta, fin juillet dernier, avec l'entrée, en quelques jours, de plus de 60.000 migrants illégaux dans l'enclave espagnole, a porté un sérieux coup à la propagande marocaine et mis à nu le mépris du Makhzen envers ses citoyens, soutient un média espagnol.

Dans un article mis en ligne hier, le média RTVE estime que les images montrant des milliers de Marocains fuyant leur pays «représentent un coup dur pour la propagande de la monarchie qui a toujours tenté de vendre des réalisations fictives, supposées bénéficier essentiellement au peuple». «Les images parlent d'elles-mêmes : des enfants, des personnes âgées, des mineurs et même des bébés ont été exposés à cette situation.

Cela a réduit à néant toute la propagande du régime diffusée par ses médias, y compris les succès récents de l'équipe nationale lors de la Coupe du monde», assure Hicham Mansouri, journaliste d'investigation marocain exilé en France, cité dans l'article.

Le journaliste rejoint la thèse de la majorité des observateurs qui pensent que l'entrée de milliers de migrants illégaux à Ceuta depuis le Maroc en seulement quelques jours, a été activement encouragée par les services marocains. «Ce qui s'est passé à Ceuta est une manifestation massive contre un système socio-économique extrêmement corrompu et un régime autoritaire et méprisant envers son peuple», dénonce Maati Monjib, historien et professeur d'université.

«Aziz Akhannouch a présidé le gouvernement le plus oligarchique depuis les années 1980. Il s'agit d'un cabinet qui a fait des rentes, des prébendes publiques et du favoritisme un système de gouvernement», ajoute-t-il, précisant que l'argent sale a été massivement utilisé lors des différentes échéances électorales dans ce pays. Fouad Abdelmoumni, économiste marocain, anticipe, quant à lui, une nouvelle propagande du makhzen après la crise de Ceuta.

«On vendra aux Marocains l'illusion d'une incertitude sur la responsabilité de leur Etat dans cette tragédie humaine et on en minimisera la portée. On défendra de grands desseins stratégiques, comme la préparation des conditions pour obliger l'Espagne à abandonner les enclaves et les îles voisines», dit-il. Le journaliste marocain installé à Barcelone, Ali Lmrabet, constate, pour sa part, que les autorités marocaines n'ont pas présenté leurs condoléances publiques aux familles des victimes mortes par noyade ou dans des bousculades lors de la traversée vers Ceuta.

«Il y a au Maroc un silence scandaleux sur ce qui s'est passé à Ceuta. Que vaut la vie d'un sujet au Maroc ? Rien. Zéro », répond-il avec amertume. Hicham Mansouri qualifie ce mutisme institutionnel d'«irresponsable» et de «scandaleux».

NOURRIR DEMAIN, DÈS AUJOURD'HUI :

Un nouveau modèle alimentaire pour la Tunisie

Les étals débordent, les prix fluctuent, la vie continue. Rien, dans le quotidien des marchés tunisiens, ne trahit la fragilité d'un système alimentaire suspendu à des équilibres de plus en plus précaires.

Derrière l'abondance apparente se joue pourtant l'une des équations les plus complexes de l'économie tunisienne, celle qui relie la sécurité alimentaire à la disponibilité de l'eau, à la santé des sols et à la capacité du pays à financer sa dépendance extérieure. Ce n'est plus seulement une question agricole. C'est un enjeu de politique économique, de gestion des ressources naturelles et de résilience climatique.

LA SOUVERAINETÉ CÉRÉALIÈRE

Les chiffres de la campagne 2025 et 2026 ont nourri un optimisme prudent. Une pluviométrie généreuse a permis une récolte évaluée à plus de 20 millions de quintaux, contribuant à couvrir près de 65% des besoins nationaux en céréales pour la saison 2025 et 2026, contre des niveaux nettement inférieurs les années précédentes.

Une performance réelle, mais qui ne doit pas masquer l'ampleur du chemin restant. La consommation tunisienne avoisine 30 millions de quintaux par an, et le pays continue d'importer chaque année environ 22 millions de quintaux de céréales, en particulier du blé tendre destiné à la panification.

À la fin de l'année 2024, les céréales représentaient encore près de 48% de la facture alimentaire importée du pays. La bonne récolte allège la pression sur les finances publiques, mais elle ne rompt pas la dépendance structurelle aux marchés internationaux, exposant la Tunisie aux soubresauts géopolitiques et à la volatilité des prix mondiaux.

Le premier trimestre 2026 illustre cette ambivalence. La balance commerciale alimentaire a certes dégagé un excédent de près de 800 millions de dinars, en amélioration par rapport à l'année précédente, mais le déficit

commercial global du pays s'est simultanément aggravé, révélant à quel point les équilibres agroalimentaires restent otages de dynamiques macroéconomiques bien plus larges qu'eux.

L'EAU, RESSOURCE STRATÉGIQUE

C'est pourtant en amont, dans la gestion de l'eau, que se noue le véritable défi de long terme. La Tunisie a basculé sous le seuil critique de pénurie hydrique, avec une disponibilité en eau tombée sous la barre des 400 mètres cubes par habitant et par an, très en deçà du seuil de rareté fixé à 500 mètres cubes par les organismes internationaux. Les ressources hydriques renouvelables nationales plafonnent à environ 4,6 milliards de mètres cubes par an, un volume figé face à une demande que la croissance démographique, l'urbanisation et le réchauffement climatique ne cessent de tirer vers le haut.

Or l'agriculture continue d'absorber à elle seule près de 77 à 80% des prélèvements d'eau du pays, une proportion difficilement soutenable dans un contexte de rareté croissante. Le répit pluviométrique de la saison 2025 et 2026, qui a permis de relever le taux de remplissage des barrages à des niveaux jugés satisfaisants, ne doit pas être confondu avec une résolution du problème.

Un an plus tôt, en 2025, ce même taux de remplissage oscillait entre 28% et 38 % selon les périodes, confirmant l'installation durable d'une vulnérabilité hydrique structurelle que quelques mois de pluie ne suffisent pas à effacer. Produire plus de nourriture avec moins d'eau disponible n'est plus une option stratégique parmi d'autres. C'est la seule trajectoire compatible avec la durabilité du modèle.

LES FEMMES RURALES, UN GISEMENT DE RÉSILIENCE

L'économie environnementale ne se limite pas aux ressources naturelles. Elle intègre également le capital humain qui les met en valeur.

En Tunisie, les femmes représentent plus de la moitié de la population rurale, mais elles n'exploitent directement que 5 % de la superficie agricole du pays, un déséquilibre qui prive l'économie tunisienne d'un levier de productivité et de résilience considérable.

À l'échelle mondiale, les femmes représentent 41% de la main d'œuvre agricole mais ne possèdent que moins de 15% des terres, un déséquilibre encore plus marqué en Tunisie où l'accès au foncier, au crédit et à la formation demeure largement inégalitaire.

L'AGROÉCOLOGIE COMME BOUSSOLE ÉCONOMIQUE

Face à ce triple mur, hydrique, foncier et climatique, la tentation d'une intensification agricole classique atteint ses limites. Accroître les surfaces irriguées ou multiplier les intrants dans un contexte de raréfaction de l'eau reviendrait à hypothéquer davantage les ressources de demain pour sécuriser les récoltes d'aujourd'hui.

La transition agroécologique s'impose au contraire comme la réponse la plus cohérente avec les contraintes économiques et environnementales du pays. Elle mobilise l'écosystème naissant de l'Agri-Tech tunisienne, capable d'optimiser l'irrigation de précision et la gestion des sols, et elle ouvre la voie à une valorisation plus systématique des eaux usées traitées, dont le potentiel demeure aujourd'hui largement sous exploité au regard des capacités installées.

Cette trajectoire suppose un cadre réglementaire incitatif, un accès facilité au financement climatique international et une gouvernance de l'eau repensée pour sortir d'une logique de gestion de crise. Le plan national Eau 2050, qui mise sur la mobilisation des ressources non conventionnelles, en constitue une première pierre. Mais sa réussite dépendra de la vitesse d'exécution, dans un contexte où chaque année de retard alourdit le coût de l'adaptation.

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

L'AGRICULTURE FAMILIALE EN ALGÉRIE :

Plaidoyer pour une stratégie nationale de sa promotion

Mohamed KHIATI (*)
Docteur et Expert Agronome.

1. Contexte de prélude :

Partout dans le monde, l'on s'accorde à dire que l'agriculture familiale constitue l'une des bases de la sécurité alimentaire durable étant donné qu'elle fournit une large part de l'alimentation. C'est un modèle d'organisation où la gestion et la main-d'œuvre repose principalement sur la famille. Selon la FAO (2014), elle est un moyen d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale et aquacole. Les exploitations familiales évoluent l'une avec l'autre et l'une par l'autre pour combiner des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles.

L'on estime cependant dans les milieux spécialisés que le terme « agriculture familiale » est difficile à préciser compte tenu de la variabilité des contextes et des conditions agro-écologiques, des caractéristiques territoriales, de la disponibilité d'infrastructures, de l'environnement politique et des conditions démographiques, économiques, sociales et culturelles qui influent ses structures, ses activités et ses fonctions. Aussi, l'on relève que si l'agriculture familiale soit la forme d'exploitation majoritaire dans les systèmes agraires, elle n'est pas souvent recensée dans les statistiques agricoles qui tendent à comptabiliser surtout les exploitations dites professionnelles, patronales ou entrepreneuriales.

L'on se rappelle qu'au niveau international, les Nations Unies avaient proclamé l'année 2014, comme étant « l'année internationale de l'agriculture familiale » dont le but de rehausser l'image de cette catégorie d'agriculture et marquer son apport indéniable dans la sécurité alimentaire, l'éradication de la faim et de la pauvreté, et son rôle dans la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement et le développement durable. Plus tard, en 2017, les NU ont déclaré la période (2019-2028), en tant que Décennie de l'agriculture familiale, pour « stimuler le développement de politiques et d'investissements publics en faveur de ce type d'agriculture dans une perspective globale, en libérant le potentiel de transformation des agriculteurs et agricultrices familiaux en vue de réaliser les objectifs de développement durable (ODD), à l'horizon 2030.

Dans le sillon de ces acceptions, il est admis que l'agriculture familiale représente une opportunité d'effectuer des changements positifs dans les systèmes de production alimentaire puisqu'elle regorge de ressources pouvant relever les défis socio-économiques et environnementaux par sa capacité à asseoir l'équilibre des territoires notamment en matière de résilience des agro-systèmes et des systèmes alimentaires, d'adaptation aux changements climatiques, de préservation de la biodiversité puisqu'elle est gardienne de 75% des ressources agricoles mondiales.

On fit note par ailleurs, dans les milieux scientifiques que les



petites exploitations familiales peuvent relever les défis complexes sous condition qu'elles soient effectivement intégrées dans les politiques agricoles et rurales en bénéficiant au même titre que les agricultures patronales et entrepreneuriales, des aides publiques ciblées susceptibles de les transformer en facteur réel de développement.

2. Quelques indicateurs de l'AF dans le monde.

En 2014, la FAO fit état de l'existence d'environ 500 millions d'exploitations agricoles familiales à travers le monde produisant environ 80% des denrées alimentaires mondiales. Du fait de leur prévalence et de leur production, elles sont « vitales pour combler les déficits alimentaire et réduire la faim et la pauvreté. En cette date, la population rurale représentait 41% de la population de la planète dont l'agriculture détient 43% des actifs (1,4 milliards de personnes) constituant la force de travail, sachant toutefois qu'environ 84 % des exploitations agricoles possèdent moins de deux (2) hectares et celles de plus de 50 hectares s'adjugent les 2/3 des terres agricoles mondiales.

Au niveau de la région MENA (Proche-Orient et Afrique du Nord), la contribution de l'agriculture familiale à la production agricole est variable ; elle est évaluée à 80 % pour les cultures annuelles, pérennes et l'élevage et constituent 75 à 85 % de l'ensemble des exploitations agricoles. Elles sont un champ d'action en termes d'amélioration et de diversification des modèles agro-alimentaires. Ainsi, l'on conçoit, en vertu de ces acceptions que l'agriculture familiale représente un pilier fondamental du développement intégral et tire sa spécificité à travers trois dimensions principales, soit :

- Une dimension socioculturelle qui repose sur la ressource humaine familiale, avec une multitude de relations, d'objectifs et de stratégies combinant à la fois, préoccupations individuelles et collectives, tout en mettant en

avant les valeurs de solidarité du fait de la diversité de leurs activités ;

- Une dimension économique qui intègre ou combine une gamme diversifiée d'activités en rapport avec les objectifs prioritaires (la consommation, le stockage, la commercialisation et le souci de minimisation des risques ;

- Une dimension technique qui s'appuie sur le désir de sauvegarder et d'améliorer la ressource en terre et en eau dont elle dépend mais aussi le souci d'innover sur le plan technique et économique (c'est-à-dire moderniser) en réponse à l'évolution du contexte et des défis du présent et du futur.

Il est par ailleurs reconnu que ce sont les exploitations familiales qui mobilisent, en général, les ressources locales et les savoir-faire traditionnels et locaux et qui font preuve d'innovation pour s'adapter aux diverses contraintes et menaces auxquelles, elles font face.

Elles se caractérisent également par une diversification et l'intégration des activités de production et de transformation, ainsi que l'utilisation par la famille, des produits de la ferme pour l'auto-consommation.

Leurs configurations socio-économiques ont pu se maintenir malgré les nombreuses difficultés auxquelles font face tels l'exiguïté des superficies, les changements climatiques, la récurrence des sécheresses et l'aridité, les inondations etc. ainsi que l'attrait exercé sur les jeunes, par d'autres activités plus lucratives qui menacent la durabilité de ce type d'exploitations.

C'est pourquoi les politiques publiques doivent prendre en charge ces diverses situations moyennant l'accompagnement et l'assistance technico-économique de ces explorations.

La contribution du genre dans l'agriculture familiale et dans le développement agricole, rural et piscicole (Agriculture intégrée à la pisciculture) est connue et reconnue. Ses principaux apports sont : d'assurer la sécurité alimentaire en maintenant une activité

agricole productive dans les zones rurales les plus difficiles, de garantir des emplois pour les jeunes ruraux, de préserver les ressources naturelles, par des méthodes d'exploitation qui tiennent compte de leur durabilité, ainsi que des savoir-faire traditionnels, ce qui permet de préserver les ressources phytogénétiques et les produits du terroir.

3. Agriculture familiale en Algérie.

a. Eléments de prélude :

En Algérie, l'agriculture a été et continue à être au centre des grands choix politiques du pays de manière que le souci rémanent de la sécurité alimentaire a toujours requis une dimension stratégique dans toutes les politiques publiques adoptées pour lui imprimer le cachet de souveraineté nationale. Aujourd'hui et en référence aux données statistiques disponibles, l'agriculture utilise une superficie de 47,8 millions ha dont 44 millions ha représentent la superficie agricole totale comprenant une superficie cultivable (SAU) de 8,58 millions ha, dont 1,5 millions ha sont en irrigué. La surface agricole totale comprend les espaces éco-systémiques formés de parcours step-piques estimés à 32,7 millions ha et un couvert forestier de 4,1 millions ha et alfatier de 2,8 millions ha (BNEDER, 2022).

C'est sur cet espace composite formé de zones agro-écologiques que se déroulent les interventions du développement. A présent, l'agriculture contribue à hauteur de 14,7% au PIB et emploie une population active agricole de 2,7 millions de personnes. Alors que le taux de couverture des besoins nationaux par la production nationale est de 75%. En termes de valeur de production, les services du MADR, l'estiment à 4.550 milliards de DA en 2022 (déclaration de politique générale du gouvernement). Elle était de 3.491,2 milliards de DA, en 2021. Cette valeur de production est le fait de 1,274 millions d'exploitations agricoles. Elle est portée en 2021, par les zones à hauteur de 1.318,3

milliards de DA (37,6 %) pour les plaines et le littoral; 671 milliards de DA (17,1%), pour les zones de montagnes caractérisées essentiellement par l'agriculture familiale; de 600,4 milliards de DA (19,2 %), pour les hauts plateaux et de 901,4 milliards de DA (25,7%), pour le Sud (MADR, 2022). Alors qu'on fait noter que de nombreuses exploitations sont localisées dans les zones de montagnes, de plaines et de steppe dont la plupart sont exiguës et de petites tailles. Ces statistiques révèlent les progrès réalisés par le secteur de l'agriculture et les capacités de la production nationale à absorber la demande additionnelle résultant du croit démographique, de l'augmentation de la consommation des ménages mais aussi à stabiliser sa part relative dans les disponibilités alimentaires, c'est dire que la croissance agricole est portée, en grande partie par les petites exploitations agricoles familiales qui n'ont seulement participent à la sécurité alimentaire des ménages, mais également à l'économie agricole et la macro-économie du pays.

b. Dimension « agriculture familiale »

Dans le contour de l'agriculture familiale, une virée rétrospective fondée sur les données du RGA effectué en 2001, font état de l'existence de 1.023.799 exploitations agricoles dont 70% ont une superficie comprise entre 0,1 et 10 ha représentant 25,4 % de la SAU, 22,6% est comprise entre 10 et moins de 50 ha, soit 51,8 % des terres cultivables. Tandis que 1,9 % ont de « grandes exploitations » avec une superficie égale ou supérieure à 50 ha, soit 22,7 % de la SAU.

Alors que les exploitations de 200 ha et plus occupant 5,4% de la SAU, ne représentent que 0,1% du nombre total de l'ensemble des exploitations agricoles. En matière d'actifs, les données du RGA, estiment que les actifs familiaux (permanents et saisonniers) représentent un effectif de 3.349.447 employés, dont 768.984 femmes, répartis en 1.460.207 exploitants et co-exploitants dont 113.270 femmes et 1.889 240 ouvriers constituant la main d'œuvre familiale dont 655 714 sont des femmes.

Il est observé d'autre part que les salariés permanents sont de 108.556 ouvriers, dont 4 958 femmes et les salariés saisonniers sont de 963 355 ouvriers dont 23 487 femmes. En matière de statut juridique des terres agricoles, des réformes importantes ont été engagées notamment en ce qui concerne les terres relevant du secteur public traduites particulièrement par l'accession à la propriété foncière agricole et la mise en valeur des terres par la concession, mais, il reste que, s'agissant du secteur privé, les terres de type « Melk personnel » représentent 252. 331 exploitations (24,65%) et de type « Melk en indivision » non titré représente 261. 005 exploitations soit 25,49%, selon les données du RGA.

Suite en page 9

Suite de la page 8

Au total, 50,14% des exploitations sont sans titre et elles représentent 41,05% de la SAU, soit 3.472.344 hectares. Le RGA révèle que pour l'âge des exploitants agricoles, les chefs d'exploitation ayant « plus de 60 ans » représentent 37% (377.388) du total et se répartissent par classe de SAU de la manière suivante :

- Moins de 10 ha représentent 265.244 chefs d'exploitation (70%) ;

- 10 à moins de 50 ha : 90.393 chefs d'exploitation (24%) ;

- 50 à moins de 200 ha : 6967 chefs d'exploitation (1,9%).

- En termes de genre, 51% des chefs d'exploitation de la gente féminine ont « plus de 60 ans » et plus de 48% ont « 70 ans et plus » et 2,1% ont « moins de 30 ans » alors que pour l'élément masculin, 36,2% des chefs d'exploitation ont « plus de 60 ans ». Parmi eux 43,5% ont « 70 ans et plus », 5,5% ont « moins de 30 ans ».

- En matière de formation agricole, 2,7% des chefs d'exploitation (27.158) ont une formation agricole dont 98,5% sont des hommes et 1,5% sont des femmes. Parmi les 27.158 chefs d'exploitation 53% ont bénéficié d'un cycle de perfectionnement et 20% sont des techniciens supérieurs ou des ingénieurs agronomes.

Concernant l'accès aux crédits agricoles, à la sécurité sociale et aux assurances, l'on relève que les exploitants agricoles bénéficient du crédit de campagne agricole (RFIG) et du crédit « Attahadi » destiné aux investissements dans les filières de production, les intrants, l'irrigation, le financement du programme machinisme agricole. Le RGA, fait toutefois état de l'existence d'un désinvestissement et une décapitalisation au sein des exploitations agricoles puisque que seules 3% recourent à un crédit bancaire et 8% d'entre elles déclarent avoir contracté une assurance agricole.

Telles sont résumés quelques indicateurs du RGA, relatifs aux exploitants et exploitations, mais tout laisse croire, aujourd'hui, que depuis les choses ont changé. Aussi et dans l'esprit de ces données, on tend juste, à tort ou à raison, à considérer les petites exploitations agricoles en tant qu'entités structurelles de type « agriculture familiale », dans la mesure où, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun cadre légal ou réglementaire définissant ce type d'agriculture en Algérie.

c. La nécessaire stratégie de promotion de l'agriculture familiale

Aujourd'hui, on ne fait qu'admettre au plus, des définitions à connotations administratives en considérant la taille des exploitations mesurée en superficies alors que l'agriculture familiale est identifiée à travers de nombreux critères. Certaines organisations professionnelles à l'instar des chambres d'agriculture assimilent les exploitations de moins de 10 hectares aux exploitations familiales, alors que le « Fonds spécial d'appui aux éleveurs et petits exploitants agricoles (FSAEPEA) » retient le seuil de moins d'un hectare en sec et moins de 0,5 hectare en irrigué. En Algérie, 70% des exploitations ont ce caractère d'agriculture familiale basé sur l'indicateur « superficie ». Elles assurent notamment la sécurité alimentaire des ménages et contribuent collectivement à la production agricole locale et nationale. Elles s'adonnent, pour l'essentiel, à l'activité agricole, mais ne produisent en fait qu'en quantités restreintes et se caracté-

térisent foncièrement par un lien privilégié entre l'activité économique, la structure familiale et le terroir. Ce type d'agriculture, majoritaire de surcroît, peut parfois obtenir des résultats alimentaires, sociaux et environnementaux bien meilleurs que les grandes exploitations agricoles par addition de la valeur de leurs productions en présentant des avantages comparatifs par rapport aux autres formes d'agriculture. Si la distinction est de mise, l'enjeu consiste à trouver des approches adaptées pour faire coexister intelligemment l'agriculture familiale avec les autres agricultures de type patronal et entrepreneurial. L'on établit par ailleurs, à l'échelle mondiale que ce type d'agriculture est garant de la gestion et de la préservation des ressources naturelles en assurant leur pérennité dans la mesure où elle préserve les produits alimentaires traditionnels, tout en contribuant à une alimentation saine et équilibrée, le maintien de la biodiversité agricole et l'utilisation durable des ressources d'où l'importance d'engager la réflexion autour de l'agriculture familiale pour la considérer dans les programmes de développement agricole et rural. Cependant, bien qu'elle présente tant d'avantages, l'agriculture familiale est soumise à des contraintes liées essentiellement à la maîtrise et à l'appropriation technique, au processus de dégradation des ressources en terres et en eau et à l'environnement, en outre de ses faibles capacités en matière d'investissement. Ce qui semble suggérer leur mise à niveau de sorte que l'introduction de nouvelles pratiques de production dans les systèmes agraires permettrait d'accroître la production agricole des exploitations familiales et assurer leur expansion. Le soutien des politiques agricoles demeure certes au cœur du processus de développement des exploitations agricoles sans distinction aucune constituant un avantage indéniable qu'il faudra consolider, mais cependant, les capacités de développement des exploitations familiales restent dépendantes du niveau de leurs revenus qui déterminent leur possibilités d'investissement qui devra favoriser leur rentabilité d'où surgit l'idée de leur mise à niveau pour qu'elles soient plus aptes à contribuer au développement socioéconomique d'une manière générale. La pluralité des instruments adoptés par l'Etat est évidemment un atout positif. Mais elle pose des difficultés en termes de compréhension, d'assimilation des dispositifs et de superposition de mesures, qui, en réalité ouvre plus de possibilités d'obtention de crédits, de soutien ou de subventions, sachant toutefois que l'agriculture familiale joue un rôle central dans les circuits locaux de production, de commercialisation et de consommation, non seulement en créant des emplois, mais aussi en générant des revenus et en enrichissant les économies locales. Elle est la principale productrice de denrées alimentaires consommées à l'échelon local d'une zone donnée. Les marchés locaux hebdomadaires observés dans les zones rurales étant la parfaite démonstration.

Dans ce cadre, la recherche de solutions accessibles et adaptées pour un meilleur avenir de l'agriculture familiale pourrait offrir la possibilité de mettre en œuvre un projet de modernisation prônant une agriculture compétitive visant des perspectives de mise à niveau en s'appuyant sur les différents modèles de financement en direction de l'agriculture familiale.

Aussi, et d'une façon globale



convient-il d'engager par les milieux spécialisés (agronomiques ou économiques) des études approfondies sur l'agriculture familiale en Algérie, car la production scientifique en la matière demeure jusqu'à très faible et se mesure à certaines études à l'instar de celle réalisée par le CIHEAM- IAMM en partenariat avec l'INRAA (voir abréviation), sur : « l'agriculture familiale à petite échelle au proche orient et en Afrique du Nord: Focus sur l'Algérie », s'inscrivant dans le cadre de « l'initiative régionale sur l'agriculture à petite échelle pour un développement inclusif » de la FAO, dont les résultats ont publiés en 2021.

A rappeler toutefois que l'objectif global de cette étude visait l'examen de l'état de ce type d'agriculture dans le but de générer un plan d'action à moyen terme pour catalyser le développement durable et inclusif de la petite agriculture familiale en Algérie sur la base d'une typologie structurelle des petites exploitations familiales dans les différentes zones agro-écologiques basée sur les ressources et moyens de production, en particulier les ressources foncières et les ressources en eau mobilisées dans les exploitations.

Au terme de ladite étude, une série de recommandations fut avancée et qui pour l'essentiel portent sur la nécessité d'élaborer une définition légale et spécifique de l'agriculture familiale en Algérie tenant compte des contextes agro écologiques et ce, en vue d'appuyer le processus de reconnaissance des « petites exploitations agricoles familiales » et leur intégration dans les dispositifs d'aides publiques et de situer l'agriculture familiale au centre des politiques agricoles, rurales et alimentaires et tout particulièrement à travers des mécanismes d'appui (agriculture et développement rural, PME, environnement et aménagement du territoire, ressources en eau, solidarité nationale, culture et artisanat).

L'étude suggère par ailleurs d'intégrer dans le système national d'information statistique, les indicateurs susceptibles d'aider à apprécier le poids économique et social de ce type d'agriculture et ce, par la considération de leur apport dans le contexte des (RGA), d'appuyer la création et l'encadrement d'organisations sociales dédiées à la préservation et à la promotion de l'agriculture familiale et sécuriser les agriculteurs par l'octroi de statuts fonciers (notamment aux caté-

gories de jeunes et femmes...), en favorisant l'investissement à moyen et long terme dans les petites et moyennes exploitations agricoles familiales et réfléchir à des systèmes permettant d'éviter le morcellement des exploitations.

Au titre de l'encadrement, ladite étude a recommandé la promotion d'une politique appropriée d'incitation des jeunes et des femmes à rester dans la région et à opter pour le travail agricole afin de renforcer le rôle de la main d'œuvre, d'envisager le rajeunissement des exploitants agricoles et d'engager des programmes de renforcement leurs capacités en connaissances techniques et scientifiques (formation et vulgarisation) en relation avec les établissements de formation, des instituts techniques et de recherche agronomique.

Il s'agit également dans la démarche, de favoriser les crédits et les assurances agricoles mutuelles susceptibles de prendre en charge le caractère très risqué des activités agricoles, à même de permettre un accès au plus grand nombre et de pérenniser les investissements dans les exploitations agricoles et de cibler les soutiens agricoles en faveur de l'agriculture familiale et intégrer à terme, le soutien aux activités de protection des ressources naturelles et de l'environnement dans les zones de montagnes, step-piques et oasiennes.

Alors qu'en termes de programmes de recherches-développement, l'étude suggère d'orienter ses axes vers les questions inhérentes à l'agriculture familiale (sociologie notamment) à décliner en projets de coopération et actualiser la base de connaissance sur les exploitations qui présentent une grande diversité du point de vue des caractéristiques socio-économiques, du mode d'organisation et de fonctionnement, et autres en fonction des zones agro-écologiques.

Enfin, aujourd'hui, il serait, pensons-nous, utile d'engager la réflexion autour du sujet de l'agriculture familiale pour lui imprimer un cadre juridique et réglementaire compte tenu de son apport indéniable à la sécurité alimentaire et au développement local car, ce type d'agriculture n'est que peu pris en charge dans les statistiques agricoles bien que l'on sache pertinemment qu'elle contribue à l'économie agricole et rurale et à la promotion économique et sociale en général. Comme, il serait de pleine mesure d'intégrer des indicateurs d'appréciation et de mesure de la participation de cette forme d'agri-

culture dans le cadre du contenu du recensement général de l'agriculture prévu au cours des mois à venir.

Cela dit et en l'attente, il est suggéré de renforcer les capacités des acteurs de la catégorie « agriculture familiale » en intensifiant les activités d'appui technique, de vulgarisation et de conseil et d'inciter à la création de coopératives de services notamment pour les diverses catégories en milieu rural à travers des approches favorisant l'investissement et la mise à niveau des petites exploitations familiales

Enfin, une stratégie opérationnelle nationale visant ce type d'agriculture revêt à l'heure actuelle, une importance capitale étant donné que globalement, l'agriculture algérienne est caractérisée par le caractère privé des exploitations agricoles constituant un système agraire garant de la sécurité alimentaire et de la préservation des ressources naturelles.

(*) Mohamed KHLATI,
Docteur et Expert Agronome.
Khlame61@yahoo.fr

Notes et références :

1. FAO (2014), « Qu'est-ce que l'agriculture familiale ? », site de l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014).
2. Définition conceptuelle proposée par le Comité de pilotage international de l'AIAF. FAO, 2014, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation.
3. FAO, CIHEAM-IAMM et INRAA. 2021. Étude sur l'agriculture familiale à petite échelle au Proche-Orient et Afrique du nord pays : focus. Algérie. https://www.researchgate.net/publication/351761419_L'agriculture_familiale_a_petite_echelle_au_proche_orient_et_en_Afrique_du_Nord_Focus_sur_l'Algérie_SmallScale_Family_Farming_in_the_Near_East_and_North_Africa_Focus_on_Algeria [accessed Feb 01 2023].

Abréviation :

CIHEAM : Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes ;
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
IAM : Institut agronomique méditerranéen ;
INRAA : Institut national de recherche agronomique d'Algérie.

EL MOUDJAHID

FONDS DES CALAMITÉS NATURELLES ET DES RISQUES DE CATASTROPHES :

Comment les aides sont octroyées

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a signé récemment un décret exécutif qui définit les domaines d'intervention du fonds des calamités naturelles et des risques de catastrophes ainsi que les conditions et les modalités d'octroi des aides aux sinistrés. Publié au Journal officiel, dans son N° 57 du 5 août, le texte précise d'abord que le fonds puise ses ressources d'une dotation du budget de l'Etat, de la contribution de la réserve légale de solidarité, les produits des amendes appliquées pour non-respect des obligations légales d'assurance contre les risques de catastrophes, à l'exception de celles relatives à l'assurance automobile et d'autres contributions ou subventions. Il explique ensuite que les dépenses du fonds comprennent diverses aides versées aux victimes de catastrophes pour les dommages matériels et corporels, notamment celles destinées à la réhabilitation ou à la reconstruction des habitations endommagées ou effondrées suite aux catastrophes, et au Croissant-rouge algérien (CRA) au titre des dépenses engagées dans le cadre de l'aide humanitaire décidée par le Gouvernement, en faveur des pays étrangers ayant subi des catastrophes. Il est question aussi des dépenses liées aux études des risques de catastrophes proposées par les services des ministères concernés, des dépenses d'urgence engagées par les services publics pour porter secours aux victimes des catastrophes naturelles et des risques de catastrophes ou encore celles d'approvisionnement des réserves stratégiques de manière proactive, destinées à assurer la gestion de la phase d'urgence post-catastrophe ; Ce fonds peut intervenir sans attendre la déclaration par arrêté



ministériel de la zone sinistrée, soit immédiatement après la survenue de la catastrophe. Par conséquent, des dépenses peuvent être engagées pour couvrir les frais engagés par les services publics pour porter secours aux victimes des catastrophes naturelles et des risques de catastrophes, de manière urgente, et les aides accordées aux victimes pour la reconstitution du mobilier essentiel endommagé, ou pour payer les montants de loyer des sinistrés. Le législateur a prévu par ailleurs des commissions chargées d'étudier les dossiers des sinistres relatifs aux demandes d'aides, dont la commission nationale qui fixe les montants des aides, après avoir défini les critères d'évaluation des dégâts et d'estimation et examiné les dossiers reçus des commissions de wilayas. Elle est chargée aussi de statuer sur les recours introduits contre les décisions des commissions de wilayas et sur les plaintes formulées contre leurs décisions, de proposer le montant des crédits à allouer aux études dans le domaine des risques de catas-

trophes, sur la base des dossiers fournis par les services des ministères concernés, les walis ou la délégation nationale aux risques majeurs et de les soumettre au ministre chargé de l'intérieur et enfin de donner son avis sur toute question relative au fonctionnement du fonds. De son côté, les commissions de wilayas sont chargées d'étudier les dossiers de demande d'aide transmis par les commissions communales et d'établir la liste des bénéficiaires d'aides. La commission de wilaya transmet à la commission nationale les dossiers de demande d'aides acceptés ainsi que les dossiers de demande rejetés ayant fait l'objet de recours. A noter que les dossiers de demande d'aides soumis par les sinistrés sont d'abord reçus par la commission communale qui vérifie leur conformité avant de les transmettre éventuellement à la commission de wilaya. S'agissant de la déclaration de la zone sinistrée lors de la survenance d'une catastrophe, le ministre de l'Intérieur, et après avoir reçu un rapport détaillé du wali, évalue avec le ministre des

Finances la situation et déclarent, le cas échéant, la zone concernée sinistrée, par arrêté conjoint, et ce, en concertation avec les ministres concernés. Concernant les conditions et modalités d'octroi des aides, les sinistrés doivent déposer leurs demandes d'aide à la commission communale dans un délai de 30 jours suivant la survenance de la catastrophe, accompagné d'un dossier comprenant notamment une demande manuscrite d'aide, un document justifiant l'identité du sinistré, les certificats et les rapports médicaux attestant le préjudice corporel ainsi que le PV de constatation des biens et avoirs endommagés et les documents justificatifs établissant la qualité de sinistré. Le décret stipule que la commission communale est tenue d'examiner la conformité des dossiers pour les transmettre ensuite, dans un délai n'excédant pas 30 jours, à compter de la date de dépôt de la demande d'aide, à la commission de wilaya, accompagnés de son avis. Cette dernière doit statuer sur les dossiers et établit la liste des bénéficiaires dans un délai de 30 jours également. En cas de refus de la demande d'aide, la décision doit être motivée et notifiée, dans les trois jours qui suivent la date de sa délivrance à l'intéressé, qui peut introduire un recours dans un délai de 15 jours, à compter de la date de la notification du refus. A noter enfin que dans le cas où la victime est assurée, le montant de l'aide ne peut être cumulé avec les indemnités accordées au titre d'assurance, et ne peut dépasser la valeur des dommages subis. Ce fonds peut intervenir sans attendre la déclaration par arrêté ministériel de la zone sinistrée, soit immédiatement après la survenue de la catastrophe.

LE JOUR D'ALGERIE

L'OCRC PARTICIPE EN EGYPTE À UN ATELIER:

L'utilisation de l'IA dans les crimes financiers sous la loupe

L'atelier a réuni 62 participants de 22 pays, représentant notamment les forces de l'ordre et autres organismes de lutte contre la corruption de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), ainsi que des experts au sein d'organisations régionales et internationales et des représentants du secteur privé spécialisés dans le domaine de l'IA.

L'Office central de répression de la corruption (OCRC) a participé, au sein de la délégation algérienne, aux travaux de l'atelier régional sur

«l'utilisation malveillante de l'intelligence artificielle (IA) dans les crimes financiers», organisé à l'Académie nationale de lutte contre la corruption, en République arabe d'Egypte, a indiqué, hier, un communiqué de l'Office.

Cet atelier a été organisé les 5 et 6 août par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en coordination avec l'Autorité de contrôle administratif en République arabe d'Egypte et l'Autorité palestinienne de lutte contre la corruption, en sa qualité de présidente de la cinquième session de la Conférence des Etats membres de la Convention arabe de lutte contre la corruption, précise la même source.

L'atelier a réuni 62 participants de 22 pays, représentant notamment les forces de l'ordre et autres organismes de lutte contre la corruption de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), ainsi que des experts au sein d'organisations régionales et internationales et des représentants du secteur privé spécialisés dans le domaine de l'IA.

Au cours de huit séances, les participants ont évoqué «les nouveaux modes opératoires criminels utilisant les applications de l'IA dans les crimes de corruption et de fraude, ainsi que dans le blanchiment d'argent», ajoute le même communiqué.

L'atelier a également permis aux participants d'acquérir «des connaissances et des compétences pratiques pour identifier, évaluer et contrer ces menaces», avant de clôturer les travaux par l'adoption de recommandations visant à «renforcer les cadres de coopération internationale et l'échange d'expertises et de bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre la criminalité, notamment au regard de l'évolution et de la propagation rapides de ses nouvelles formes». Les recommandations ont également comporté l'importance «de dynamiser la coopération opérationnelle entre les autorités compétentes, afin de faire face aux risques, tendances et nouveaux modes opératoires criminels, et d'associer le secteur privé à ces démarches», selon la même source.

L'ECHO D'ALGERIE

MALI-ALGÉRIE:

En récitant «Kassaman», Abdoulaye Maïga marque le tournant de la réconciliation

Dans la première déclaration officielle émanant du gouvernement malien depuis la réconciliation avec l'Algérie, il y a près d'un mois, le Premier ministre malien, le général Abdoulaye Maïga, est sorti du silence pour affirmer qu'« il n'y a pas de rupture diplomatique » entre les deux pays. Il a également souligné l'existence d'une « convergence totale de vues » entre les dirigeants des deux nations concernant la crise sécuritaire qui secoue la région du Sahel. S'exprimant sur les ondes de la télévision publique malienne (ORTM 1) au sujet des différends qui ont marqué les relations bilatérales ces derniers mois, Maïga a déclaré : « Le Mali et l'Algérie sont unis par des liens historiques et partagent une frontière commune de plus de 1 300 kilomètres », traduisant ainsi le dégel manifeste entre Bamako et Alger. Le chef de l'exécutif a ajouté, dans ce sillage : « Aujourd'hui, nous devons nous réjouir et saluer la parfaite harmonie de vues entre le colonel Assimi Goïta, président de la Transition et chef de l'Etat du Mali, et le président Abdelmadjid Tebboune, président de la République algérienne démocratique et populaire. » Selon le Premier ministre malien, cet accord porte notamment sur des « principes fondamentaux », à savoir le respect de la souveraineté des Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures et la lutte contre le terrorisme. Les deux pays avaient annoncé, le 10 du

mois dernier, le retour de leurs ambassadeurs respectifs dans les deux capitales après plus d'un an de rappel pour consultations, faisant suite à la destruction par les autorités algériennes d'un drone malien ayant franchi la frontière sud de l'Algérie, et ce, malgré des avertissements adressés à la partie malienne en avril 2025. Rappelle-t-on. Selon le Premier ministre malien, les deux nations aspirent au « vivre-ensemble au sein d'une région paisible et sécurisée », à l'abri des défis terroristes auxquels le Sahel est confronté. Il a souligné que la partie française porte une part de responsabilité dans l'effondrement sécuritaire régional en raison de l'échec de son intervention militaire déclenchée en 2013, laquelle a entraîné une complexification de la situation sécuritaire, un constat d'échec reconnu par la parlementaire française, Sophia Chikirou du parti France insoumise qui a appelé à s'appuyer sur l'Algérie pour restaurer l'influence française dans la région. Abdoulaye Maïga a été formé en Algérie, à l'Ecole nationale d'administration (ENA), où il a obtenu en 2005 un diplôme en « Diplomatie et Droit international ». Il est ensuite revenu en Algérie pour préparer une thèse en gestion d'entreprise au niveau de l'Institut supérieur de gestion et de planification (ISGP). Illustrant l'importance des relations bilatérales, le chef du gouvernement malien a récité un extrait de l'hymne national algérien en langue arabe : «

Nous nous sommes dressés pour la vie ou la mort, et nous avons juré que l'Algérie vivrait. Soyez-en témoins ! Soyez-en témoins ! », avant d'en expliciter le sens en français. Il l'a comparé à un passage de l'hymne national de son propre pays, qui partage selon lui les mêmes valeurs de sacrifice pour la patrie. Tout en réaffirmant la volonté de son pays de surmonter les séquelles de la crise diplomatique et sécuritaire qui a ébranlé les relations bilatérales, il a reconnu la complexité de la tâche en déclarant : « La diplomatie n'est pas un fleuve tranquille ». Il a rappelé que les diplomates ont pour mission essentielle de défendre les intérêts de leurs pays respectifs, tout en soulignant l'existence de facteurs favorisant le renforcement des liens. Il faisait ici référence au rôle de l'Algérie, qui a accueilli de nombreux cadres et responsables maliens actuels venus y poursuivre leurs études. Le Premier ministre a particulièrement mis en avant les liens professionnels et académiques qui unissent les dirigeants des deux pays, rappelant que plusieurs d'entre eux ont étudié à l'Ecole nationale d'administration d'Alger. Le chef du Gouvernement malien, Abdoulaye Maïga a exprimé le souhait que « ces liens aient un impact positif et que les relations entre le Mali et l'Algérie se renforcent », réitérant avec insistance qu'« il n'y aura aucune rupture diplomatique entre les deux pays ».

L'ONU MET EN GARDE

La guerre au Soudan prive des millions d'enfants d'éducation

La vice-secrétaire générale des Nations unies, Amina J. Mohammed, a appelé vendredi à mettre fin immédiatement à la guerre dévastatrice au Soudan, avertissant que le conflit prive des millions d'enfants d'éducation tout en alimentant « la plus grande crise de déplacement au monde ».



Lors d'une réunion de type Arria du Conseil de sécurité de l'ONU consacrée à la protection de l'éducation au Soudan, Mohammed a déclaré que la guerre se poursuit depuis 1 210 jours et qu'elle a laissé 33 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population soudanaise, dépendantes de l'aide humanitaire. « Parmi tout ce que cette guerre enlève au peuple soudanais, l'une des

pertes les plus importantes est l'avenir du pays, car elle prive ses enfants de leur droit à l'éducation. Aujourd'hui, au moins 8 millions d'enfants en âge d'être scolarisés restent privés d'école, avec un impact disproportionné sur des millions d'enfants déplacés, en particulier ceux qui

cherchent refuge à l'extérieur du Soudan », a-t-elle déclaré. Mohammed a ajouté que la situation est particulièrement grave au Darfour, où près des trois quarts des écoles ont été endommagées, détruites ou rendues inutilisables depuis le début du conflit. Elle a indiqué que cinq

enfants sur six dans cette région ne sont actuellement pas scolarisés. « Les parents vous diront qu'ils préfèrent garder leurs enfants à la maison plutôt que de les envoyer en classe, car leur maison est devenue le seul endroit où ils pensent encore pouvoir les protéger », a-t-elle

expliqué. Par ailleurs, Mohammed a indiqué que la famine s'est installée dans plusieurs régions du pays, avec 4 millions de femmes et d'enfants qui devraient être confrontés à une malnutrition aiguë cette année. Elle a également précisé que près de 9 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du Soudan, tandis que des millions d'autres ont fui vers les pays voisins. « Cette guerre doit prendre fin, et elle doit prendre fin maintenant », a déclaré la vice-secrétaire générale de l'ONU, appelant à ce que les responsables des atrocités soient traduits en justice et que l'État de droit soit respecté. Le Soudan est plongé dans une guerre entre l'armée et les Forces de soutien rapide (RSF) depuis avril 2023, à la suite de désaccords concernant l'intégration des RSF au sein des forces armées régulières. Le conflit a provoqué l'une des pires crises humanitaires au monde, faisant des dizaines de milliers de morts et entraînant le déplacement de millions de personnes.

PALESTINE OCCUPÉE

Gaza toujours sous le feu des forces de l'occupation sioniste

Les forces d'occupation sioniste poursuivaient hier, leurs tirs, leurs bombardements d'artillerie et la démolition de maisons, ainsi que leurs attaques contre des centres d'hébergement et des tentes de personnes déplacées dans plusieurs secteurs de la bande de Gaza, selon des sources locales.

Dans le centre de l'enclave, l'artillerie israélienne a bombardé les zones nord-est du camp de réfugiés de Bureij, tandis que des navires de guerre ont ouvert le feu en direction du littoral.

Dans l'est de la ville de Gaza, des tirs nourris de chars ont été signalés, parallèlement à des tirs provenant de véhicules militaires stationnés à l'est du quartier d'Al-Tuffah et à des survols de drones de type quadricoptère.

Des navires de guerre israéliens ont également repris leurs tirs en direction des côtes de Khan Younès, Rafah et Gaza. Des tirs nourris ont notamment été signalés près du rond-point de Bani Suheila, à l'est de Khan Younès, en direction d'habitations et de tentes de civils.

Dans le nord de Rafah, des chars israéliens ont intensifié leurs tirs dans la zone d'Al-Shakoush et bombardé plusieurs secteurs de la ville, tandis que des tentes abritant des personnes déplacées ont été prises pour cible dans la zone d'Al-Mawasi.

Le cessez-le-feu dans la bande de Gaza est entré en vigueur le 10 octobre 2025, après deux années d'opérations militaires israéliennes dans l'enclave. Selon les autorités palestiniennes, ces opérations ont fait plus de 73 000 morts et 174 000 blessés palestiniens, tandis qu'environ 90 % des infrastructures civiles de Gaza ont été détruites ou endommagées. L'ONU a estimé à environ 70 milliards de dollars les besoins nécessaires à la reconstruction de l'enclave.

**LE BILAN DE LA GUERRE
ATTEINT 73.386 MORTS ET
174.250 BLESSÉS**

Le bilan des victimes de l'offensive israélienne contre la bande de Gaza s'est élevé à 73.386 morts et 174.250 blessés depuis le 7 octobre 2023, ont indiqué dimanche des sources médicales palestiniennes.

Selon ces sources, les hôpitaux de l'enclave ont enregistré au cours des dernières 24 heures deux décès, dont une personne ayant succombé à ses blessures, ainsi que huit blessés.

Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 11 octobre dernier, 1.258 personnes ont été tuées et 4.139 autres blessées, tandis que les équipes de secours ont pu récupérer 807 corps, ont précisé les mêmes sources.

Elles ont ajouté que plusieurs victimes se trouvaient toujours sous les décombres ou dans les rues, les équipes médicales et de secours étant dans l'incapacité d'y accéder.

Malgré le cessez-le-feu, les habitants de Gaza continuent de faire face à des conditions humanitaires extrêmement difficiles, notamment des déplacements massifs, la destruction d'habitations et d'infrastructures essentielles et un accès fortement limité aux services de base. Les attaques contre les zones accueillant des personnes déplacées restent particulièrement préoccupantes, alors que des centaines de milliers de Palestiniens vivent toujours dans des abris ou des tentes après avoir été contraints de quitter leurs domiciles.

DES CULTURES ENDOMMAGÉES APRÈS LE PÂTURAGE DU BÉTAIL DE COLONS À AL-MUGHAYYIR

Des colons israéliens ont laissé paître dimanche matin leur bétail sur des terres agricoles palestiniennes dans le village d'Al-Mughayyir, à l'est de Ramallah, endommageant plusieurs cultures, ont indiqué des sources locales.

Selon ces sources, les colons ont fait paître leur bétail dans des terres agricoles

situées dans le secteur d'Al-Khalayel, au sud du village, causant des dégâts à plusieurs parcelles cultivées.

Les agressions de colons israéliens contre les agriculteurs palestiniens et leurs terres se sont intensifiées en Cisjordanie occupée, prenant notamment la forme de destructions de cultures, d'arrachages d'oliviers, d'incendies de terres agricoles, de vols de récoltes et de lâchers de troupeaux dans des parcelles cultivées.

Ces attaques, qui touchent particulièrement les zones rurales et les communautés situées à proximité des colonies, entraînent d'importantes pertes matérielles pour les agriculteurs et compromettent leurs moyens de subsistance. Elles limitent également leur accès à leurs terres et compliquent les travaux agricoles, notamment pendant les périodes de semis et de récolte.

Les autorités palestiniennes et des organisations de défense des droits humains dénoncent régulièrement ces actes, qu'elles considèrent comme faisant partie d'une pression croissante visant les communautés palestiniennes et leurs terres en Cisjordanie. Elles alertent notamment sur le risque de voir l'agriculture, pilier de l'économie de nombreuses communautés rurales, durablement affectée par ces violences et les restrictions d'accès aux terres.

La Cisjordanie est sous occupation israélienne depuis 1967. La question des colonies israéliennes et de l'expansion de leur emprise sur les terres palestiniennes constitue l'un des principaux points de tension du conflit israélo-palestinien.

SHAHIN : LA RÉUNION D'AMMAN APPELLE À UNE ACTION INTERNATIONALE URGENTE POUR ARRÊTER L'ESCALADE SIONISTE

Le ministre des Affaires étrangères et des Expatriés, Farsin Shaheen, a confirmé que la réunion ministérielle, qui s'est tenue dans le Royaume hachémite de

Jordanie, à l'invitation de la Jordanie et avec la participation de 10 pays arabes, ainsi que du secrétaire général de la Société des Nations et 4 pays islamiques, se sont concentrés sur le soutien à Jérusalem et aux lieux saints, ainsi que sur le soutien au peuple palestinien en général.

Shahin a expliqué dans une interview à la radio Voice of Palestine que les participants ont souligné que Jérusalem fait partie intégrante du territoire palestinien occupé, et ils ont rejeté toutes les mesures israéliennes visant à changer sa réalité ou violer son identité et son statut et refuser d'ouvrir des représentations diplomatiques à Jérusalem occupée.

En ce qui concerne la prochaine session du Conseil de sécurité, Shaheen a souligné la nécessité d'une voix internationale forte concernant ce qui se passe dans le territoire palestinien occupé, en particulier à la lumière de l'escalade des colonies et du terrorisme des colons, ce qui, selon elle, est devenu plus organisé, armé et coordonné.

Elle a averti que l'expansion rapide des colonies, en particulier depuis 2023 et au cours des six derniers mois, conduit à la fragmentation de la Cisjordanie et compromet les chances de parvenir à une solution à deux États, en appelant à une transition entre les déclarations de condamnation et la prise de décisions et de mesures concrètes sur le terrain, soulignant que la poursuite des violations israéliennes ne peut rester sans une réponse internationale ferme.

Shahin a souligné la poursuite des efforts pour dénoncer les violations, renforcer la fermeté, développer des outils de travail diplomatiques et renforcer la présence palestinienne, en plus de la coopération avec les pays soutenant la cause palestinienne et le soutien aux régions les plus touchées à la lumière des circonstances difficiles que notre peuple traverse.

BRUIT AU TRAVAIL

Un facteur de risque encore trop négligé

Pour près de 6 actifs sur 10, le bruit au travail représente une gêne au quotidien. Plus qu'un simple désagrément, les nuisances sonores professionnelles peuvent affecter la santé auditive, altérer la qualité de vie et aggraver les risques psychosociaux.

Si la réglementation encadre strictement les seuils d'exposition, les efforts de prévention restent inégaux. Quels sont les effets concrets du bruit sur la santé ? Comment les prévenir efficacement ? Cet article fait le point sur un enjeu encore trop souvent relégué au second plan.

LE BRUIT AU TRAVAIL, UNE NUISANCE POUR PLUS DE LA MOITIÉ DES ACTIFS

Selon l'enquête réalisée par l'IFOP en 2024 pour l'Association Nationale de l'Audition, 62 % des personnes en emploi se disent gênées par le bruit dans leur environnement de travail. Un chiffre en constante augmentation ces dernières années. Tous les secteurs sont concernés,



des chantiers de construction aux open spaces, en passant par les ateliers, les espaces de service ou les bureaux partagés. Le bruit provient de multiples sources : machines, ventilation, sonneries, conversations multiples ou encore visio-conférences simultanées. En open space, jusqu'à 74 % des personnes déclarent être gênées par le bruit sur leur lieu de travail. Il ne s'agit donc pas uniquement de niveaux sonores élevés, mais aussi de sollicitations continues qui nuisent à la concentration. Les effets rapportés sont nom-

breux : fatigue, irritabilité, difficultés à se concentrer, troubles du sommeil, mais aussi douleurs auditives, acouphènes, voire surdité progressive. L'impact est également perceptible sur le moral et l'engagement professionnel, contribuant à une dégradation du bien-être global au travail, voire au burn out.

LES EFFETS DÉLÉTÈRES DU BRUIT SUR LA SANTÉ AUDITIVE ET MENTALE

Les nuisances sonores prolongées ne se limitent pas à une gêne passagère. Le bruit est

reconnu comme un facteur de stress chronique, avec des effets cumulatifs sur l'organisme. L'exposition répétée peut provoquer :

- Une altération de l'audition (surdité partielle, acouphènes, gêne auditive).
 - Une augmentation du stress et de la charge mentale.
 - Une perturbation du sommeil et une fatigue chronique.
 - Une élévation du risque cardiovasculaire et de l'hypertension artérielle.
- Selon les données de l'enquête ANA, 73 % des actifs évoquent

au moins une répercussion sur leur santé liée au bruit, et près d'un sur deux, une atteinte auditive. Les travailleurs de tous les secteurs sont touchés de l'industrie, au bâtiment en passant par les services ou l'administration.

LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU BRUIT ENCORE TROP PEU APPLIQUÉE

Le Code du travail encadre strictement l'exposition au bruit en entreprise. Trois seuils réglementaires sont définis :

- 80 dB(A) (valeur d'exposition inférieure déclenchant l'action) : première alerte nécessitant des mesures de prévention.
 - 85 dB(A) (valeur supérieure) : déclenchement d'un plan d'action correctif.
 - 87 dB(A) (valeur limite d'exposition) : seuil à ne jamais dépasser, même en tenant compte des protections auditives.
- L'évaluation du niveau sonore doit être réalisée par l'employeur. Les salariés doivent être informés des risques et formés à l'usage des équipements de protection. Pourtant, seuls 31 % des actifs déclarent que des dispositifs (bouchons, casques antibruit) sont mis à leur disposition. Moins d'un salarié sur quatre bénéficie d'un espace pour s'isoler du bruit ou d'actions de sensibilisation spécifiques.

Piqûres de méduses

Les méduses sont des animaux marins de la famille des Cnidaires. Il existe des milliers d'espèces différentes de méduses. Leur piqûre qui survient à l'occasion d'une baignade, peut provoquer des brûlures et douleurs importantes. Les piqûres de méduses sont fréquentes chez les baigneurs, elles sont par ailleurs de plus en plus nombreuses en France. La consultation n'est pas nécessaire, sauf en cas de réaction allergique sévère qui nécessite alors une prise en charge en urgence. Bien que douloureuse, les symptômes de la piqûre s'estompent d'eux même après plusieurs minutes voire heures. Il est conseillé de nettoyer la piqûre avec de l'eau de mer et d'extraire les tentacules en frottant la zone concernée avec du sable. La douleur est la plus intense dans les 20 à 40 minutes qui suivent l'incident. L'application d'une crème apaisante, à base d'antihistaminique et éventuellement de lidocaïne permet d'apaiser la sensation de brûlure.

DÉFINITION ET SYMPTÔMES DES PIQÛRES DE MÉDUSES

Qu'est-ce qu'une piqûre de méduse ? Chaque année des alertes aux méduses sont émises sur les plages françaises. Les méduses que nous côtoyons sur nos plages, les plus fréquentes sont les pélagies et les aurélies (méduses bleues), sont plus urticantes que dangereuses, mais peuvent gêner la baignade des vacanciers. En 2019, près de 150 millions d'individus à travers le monde ont été piqués par une méduse. Les méduses font partie de la famille des cnidaires, étymologiquement ce terme signifie « ortie », et définit très bien la particularité de tous les membres de la famille des cnidaires. En effet, ils ont tous des cellules venimeuses urticantes. Les cnidaires comprennent les anémones de mer, les coraux mous et durs, les gorgones et les méduses. Les cnidaires existent sous deux formes, une forme fixe : les polypes, ou une forme libre : les méduses. La caractéristique commune des cnidaires

est notamment la présence de cnidocytes, cellules urticantes composées d'un cnidocil, un appendice qui agit comme une antenne. Lorsque le cnidocil entre au contact d'une proie, cela déclenche l'activation d'un filament qui se termine par un harpon qui ira se loger dans la peau de la proie et diffusera un venin dans l'organisme de la proie. La proie ainsi immobilisée peut être plus facilement mangée par le cnidaire. Parmi les proies favorites des cnidaires, on compte le plancton, des petits poissons et des petits crabes. Les piqûres de méduses observées sur les bords de mer français, sont désagréables et douloureuses mais ne sont pas dangereuses dans la grande majorité des cas. Les symptômes se traduisent par une douleur dont l'intensité va augmenter durant les 30 à 40 minutes suivant la piqûre, des rougeurs, des démangeaisons et une sensation de brûlure au lieu de la piqûre. La lésion est caractéristique et a l'aspect des tentacules de la méduse qui sont venus se frotter sur la peau.

QUELS SYMPTÔMES ?

Une piqûre de méduse se manifeste par une douleur vive et forte dans les 20 minutes qui suivent la piqûre. Elle peut être assimilée à une décharge électrique ou une brûlure. Sur la peau, elle se manifeste par des plaques ou des petits boutons rouges qui peuvent s'étendre sur de grandes zones. Un épaississement de la peau est associé. A la suite des lésions, des cicatrices peuvent survenir. Elles disparaissent généralement après 1 semaine, ou parfois, persister plusieurs mois. D'autres symptômes peuvent être associés : maux de tête, vertiges, nausées, vomissements, etc. Certaines réactions allergiques importantes sont parfois observées chez les personnes avec un terrain allergique.

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DES PIQÛRES DE MÉDUSES

Quel diagnostic ?

Le diagnostic d'une piqûre de méduse est

uniquement clinique. Une consultation médicale n'est généralement pas nécessaire. Les circonstances de la piqûre et les symptômes (rougeur cutanée, démangeaisons, etc.) sont suffisamment caractéristiques.

En cas de maux de tête importants, de troubles cardiaques ou de difficultés respiratoires, il faut, en revanche, consulter immédiatement.

QUEL TRAITEMENT CONTRE LA PIQÛRE DE MÉDUSE ?

En cas de piqûre par une méduse :

La première chose à faire est de sortir de l'eau pour éviter de vous faire de nouveau piquer. Si un maître-nageur est présent, demandez-lui de l'aide, sinon prévenez une personne proche.

Si un maître nageur est présent, demandez lui de l'aide, sinon prévenez une personne proche.

Passez de l'eau de mer tiède sur la plaie, surtout ne pas mettre d'eau douce et ne pas gratter la plaie, cela déclencherait la libération du venin des cellules urticantes présentes sur votre peau.

Il est aussi possible d'effectuer un nettoyage au vinaigre suivi d'un rinçage à l'eau de mer.

Lorsque des cellules urticantes, et des bouts de tentacules sont présents sur la peau, il faut les retirer en prenant soin de ne pas entrer en contact direct avec eux. Il est préférable d'utiliser une pince à épiler pour les retirer. Il est également possible de mettre du sable sur la plaie, la laisser sécher, et retirer le sable à l'aide d'un bout de carton, puis rincer la plaie à l'eau de mer.

Il est conseillé d'appliquer une pommade calmante, recouvrir d'une gaze la plaie et prendre des antihistaminiques pour prévenir une réaction allergique. Des crèmes antihistaminiques, parfois associées à de la lidocaïne permettent d'apaiser les douleurs. N'hésitez pas à consulter un médecin si la douleur persiste. Bien sûr, il ne faut pas hésiter à consulter un médecin si la douleur persiste.

Les piqûres de méduses ne sont générale-

ment pas dangereuses, toutefois pour certains types de piqûres, il est conseillé d'appeler les urgences :

Lorsque celle-ci recouvre plus de 50% du bras, des jambes, ou du visage.

Quand les symptômes allergiques déclenchés suite à la piqûre se traduisent par des dyspnées, nausées, vertiges.

En cas de piqûre par certaines méduses, notamment celles présentes sur les bords de mer en Australie, Asie du Sud Est qui sont extrêmement dangereuses. Leurs piqûres peuvent, en effet, être mortelles. Dans ces cas, le pronostic vital étant potentiellement engagé, la prise en charge médicale doit être immédiate.

En revanche, en cas de piqûre de méduse, il est recommandé d'éviter :

- De nettoyer la plaie avec de l'eau douce ou d'utiliser de l'alcool. En effet, cela activerait la libération du venin par l'éclatement des cellules urticantes restantes ;
- De gratter, ou de toucher la plaie à main nue, qui aboutirait à la dissémination des cellules urticantes ou à l'activation de la libération du venin, et donc de la douleur.
- D'inciser ou de faire saigner la lésion.
- De tenter de sucer ou aspirer le venin.
- De poser un garrot.

Contrairement à la croyance populaire, il n'est pas nécessaire d'uriner sur la plaie. Un lavage doux avec de l'eau de mer tiède et un peu de sable devraient être suffisant pour soulager la douleur et retirer les bouts de filaments de méduses dans la peau.

Pour limiter les risques de piqûre, quelques précautions sont utiles, comme ne pas toucher les méduses échouées sur les plages, elles peuvent encore piquer. Cette notion est à bien apprendre aux enfants. Il faut respecter les conseils de baignade indiqués par les panneaux et les maîtres-nageurs. Ces derniers sont formés à reconnaître les bancs de méduse. Bien entendu, il est recommandé d'éviter les zones de baignade infestées. A noter qu'il existe des vêtements en néoprène ou anti-piqûre, et de chaussure adaptée à la baignade en mer.



Selection du jour

TF1

20h10

Camping paradis

Avec Franck Dubosc, Gérard Lanvin, Mathilde Seigner, Claude Brasseur, Mylène Demongeot, Antoine Duléry, Christine Citti, Frédérique Bel, Laurent Olmedo, Abbès Zahmani, Ari Vatanen, Bernard Montiel, Emanuel Booz, Emmanuelle Galabru

C'est l'effervescence au Camping Paradis... Afin de préparer le grand concours de magie de Martigues, l'illusionniste Alexandre Balesi s'installe au camping avec sa compagne, Juliette. Il tient absolument à gagner cette compétition, comme le faisait déjà son père, le grand Stéphane Balesi. Mais c'est sans compter l'arrivée de sa demi-soeur, Héloïse, magicienne également. Inquiet pour son héritage artistique, Alexandre n'est pas prêt à recoller les morceaux avec une jeune femme qu'il pense ambitieuse. Tom aura fort à faire pour réconcilier la famille.



5
20h05

Les avions du bout du monde

Réalisateur : Martin Blanchard

La vie de Sébastien Bartzak, c'est celle de l'immensité québécoise. Ce chef pilote à l'enthousiasme communicatif est au manche d'un avion de Pascan, une de ces petites compagnies régionales qui desservent les communautés isolées par les distances et les rudes conditions météo canadiennes. Une compagnie à visage humain : ici, c'est le pilote qui



accueille les passagers sur le tarmac, donne un coup de main à la manutention des bagages et annonce les mauvaises nouvelles lorsque les rigueurs hivernales empêchent l'atterrissage. En volant avec Sébastien Bartzak, c'est un portait du Québec qui se dessine au gré des escales, du Grand Nord aux îles de la Madeleine.

6 20h10

Le grand test

Présenté par : Stéphane Rotenberg, Mac Lesggy

Célébrités, public et téléspectateurs vont se tester à coup de questions relatives à l'évaluation du QI. Au programme, 60 questions pour évaluer le QI en réveillant les cellules grises des célébrités. Le public aura une importance capitale ! Quatre groupes de 50 personnes seront réunis : les ingénieurs, les coachs sportifs, les tatoués et les jumeaux.

Quel groupe aura le plus de jugeote ? Est-ce que les tatoués ont plus de logique que les ingénieurs ? Les coachs sportifs sont-ils aussi costauds dans la tête que dans les bras ? Et les jumeaux, partagent-ils vraiment tout, même leur QI ? Alors, quel groupe sortira vainqueur de cette bataille cérébrale ?



france
2

20h10

Enquêtes au paradis

Avec Ardal O'Hanlon, Anna Samson, Tai Hara, Catherine McClements, Célia Ireland, Aaron L. McGrath, Andrea Demetriades, Lloyd Griffith, Danielle Cormack, Michelle Lim Davidson, Ron Smyck, Cameron Knight, Damian Walshe-Howling, Aileen Huynh, Greg Stone



Lorsque les amis de Colin arrivent d'Angleterre pour lui rendre visite, leur séjour bascule dans l'horreur. Au réveil, l'un d'eux découvre le corps d'une jeune femme dans sa chambre de motel, pourtant fermée à clé de l'intérieur. Aucun indice ne permet de comprendre comment le meurtrier a pu entrer ou s'échapper. Colin se retrouve plongé dans une enquête aussi déroutante que périlleuse, où les apparences sont trompeuses et chaque piste semble mener à une nouvelle énigme.

france
3 20h10

Championnats d'Europe

Du 10 au 16 août 2026, France Télévisions propose de vivre en direct les Championnats d'Europe d'athlétisme, organisés cette année à Birmingham, au coeur de l'Alexander Stadium. À deux ans des Jeux Olympiques de Los Angeles 2028, cette compétition constitue un rendez-vous majeur de la préparation des meilleurs athlètes européens et un précieux révélateur des forces en présence.



W9
20h25

Astérix chez les Bretons

Réalisateur : Pino Van Lamsweerde

Tandis qu'Obélix s'ennuie, César est en route pour la (pas encore grande) Bretagne. L'empereur lance ses troupes à l'assaut des Bretons pendant la pause de «l'eau chaude» et terrasse facilement ses adversaires. Seul un village commandé par Zebigbos lui résiste encore, mais les vaillants Bretons faiblissent. C'est alors qu'une idée lumineuse jaillit dans l'esprit du chef du village : le cousin (germain) d'Astérix, Jolitorax, sera envoyé en Gaule pour demander de l'aide.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Édité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail:
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

*Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.*

SANCTIONS EUROPÉENNES SUR L'ÉNERGIE RUSSE

Un boomerang pour l'économie de l'UE

L'Europe voulait se passer du gaz russe. Elle s'y est reprise à trois fois. En plein été 2026, les chiffres donnent le vertige : malgré les sanctions, malgré les discours, l'Union européenne achète plus de gaz naturel liquéfié russe qu'en 2025. Et dans le même temps, son économie entre en régression faute d'énergie abordable et disponible.

Le paradoxe est total. Raison officielle des sanctions : priver Moscou de revenus. Résultat : Bruxelles paie plus cher, s'approvisionne par des détours, et offre un avantage compétitif à ses rivaux chinois et indiens qui, eux, continuent de se servir en gaz russe à prix discount.

LE DÉTROIT D'ORMUZ FAIT EXPLOSER LE MARCHÉ

La bascule a eu lieu au printemps. La guerre entre les États-Unis et l'Iran a entraîné la fermeture du détroit d'Ormuz à une partie de la navigation commerciale. Or 20% du GNL mondial et une part massive du gaz du Golfe transitent par ce goulet. Conséquence immédiate : le Qatar et les autres producteurs du Golfe ont réduit leurs livraisons vers l'Europe. Les cargaisons ont été redirigées vers l'Asie, où les prix sont plus élevés et les contrats plus rigides. L'Europe s'est retrouvée en concurrence directe avec Pékin et New Delhi pour chaque méthanier disponible. Dans ce contexte, le gaz russe est redevenu la variable d'ajustement. En juillet, la Belgique l'a prouvé de la manière la plus spectaculaire. Selon Bloomberg, le royaume a couvert l'ensemble de ses importations de GNL uniquement avec des cargaisons russes. Près de 400 000 tonnes sont arrivées par méthaniers. Un

an plus tôt, 16% du GNL belge venaient encore du Qatar. Le volume total importé par la Belgique a pourtant chuté de plus de 40% sur un an. Le pays continue de recevoir du gaz par gazoduc depuis la Norvège et le Royaume-Uni, mais cela ne suffit pas à compenser.

L'UE IMPORTE PLUS DE GNL RUSSE... ET PLUS CHER

Les données d'Urgewald sont sans appel : au premier semestre 2026, les pays de l'UE ont importé 16% de GNL russe de plus qu'un an auparavant. Facture : 5,96 milliards d'euros. Les trois premiers clients sont la France, la Belgique et l'Espagne.

La Russie reste ainsi le deuxième fournisseur de GNL de l'UE, derrière les États-Unis. Sauf que le GNL américain coûte beaucoup plus cher. Entre le coût de liquéfaction, le transport transatlantique et les frais de regazéification, il est vendu en Europe à une prime de 30 à 40% par rapport au gaz russe livré par pipeline ou par méthanier depuis l'Arctique. Pire : Moscou vend le même gaz à la Chine et à l'Inde avec des rabais de 20 à 30%. Résultat, les usines chinoises et indiennes paient leur énergie moins cher que leurs concurrentes allemandes ou italiennes. C'est un transfert direct de compétitivité. L'acier, la chimie, l'aluminium, le verre européen perdent des parts de marché.

DES STOCKS AU PLUS BAS ET UNE INTERDICTION QUI ARRIVE

Au lieu de remplir les stocks cet été, les entreprises européennes ont levé le pied. Raison : la flambée des prix du GNL spot. Selon Reuters, l'Europe entame la saison automne-hiver avec les réserves les plus basses depuis 2021. Fin juillet, les stockages souterrains n'étaient remplis qu'à 55%. Les importations de GNL ont elles aussi reculé à 6,3 millions de tonnes en juillet, au plus bas depuis septembre 2024 selon Kpler. Bloomberg parle déjà d'une "crise énergétique différée". Si l'hiver est froid, le risque de rationnement et de



flambée des prix est réel. Et pourtant, l'UE accélère son calendrier de sortie. Depuis avril 2026, les contrats à court terme pour du GNL russe sont interdits. À partir du 1er janvier 2027, l'importation de GNL russe sera totalement bannie. Le gaz par gazoduc suivra le 30 septembre 2027. Moscou dénonce des sanctions "illégalles". Bruxelles répond qu'il faut tenir.

Le coût se voit déjà dans les comptes. L'économie européenne est en régression sur deux trimestres consécutifs. L'industrie lourde est la première touchée. En Allemagne, BASF et Thyssenkrupp ont annoncé de nouvelles fermetures. En France, les verriers et les cimentiers délocalisent. L'inflation énergétique tire toute l'inflation à la hausse. Les ménages paient leur électricité et leur gaz plus cher, ce qui rogne le pouvoir d'achat. Les États doivent subventionner, ce qui creuse les déficits.

Le pétrole suit la même logique. UE et G7 réfléchissent à remplacer le plafonnement du prix du pétrole russe par une interdiction totale de son transport maritime. Mais tant que l'Inde et la Chine achètent,

le baril russe continuera de circuler, avec une décote qui finance la compétitivité asiatique.

UNE DÉPENDANCE QUI CHANGE DE FORME

L'Europe n'a pas remplacé la dépendance à la Russie par l'indépendance. Elle l'a remplacée par une dépendance au GNL américain et qatari, plus cher et plus volatil, et par une dépendance aux capacités de regazéification et de transport qui manquent. La Belgique est l'exemple parfait : contrainte de revenir au GNL russe en juillet faute de cargaisons qataries. L'Espagne et la France font pareil, discrètement. Les terminaux méthaniers tournent à plein avec du gaz russe, pendant que les politiques annoncent la "fin du gaz russe". Le calcul géopolitique se heurte au calcul économique. L'Europe a besoin de volumes, de prix bas, et de sécurité d'approvisionnement. Or le marché mondial est tendu, l'Asie achète tout ce qui est disponible, et le seul fournisseur capable de livrer en gros volumes à prix modéré reste la Russie.

R. I.

Post scriptum

PAR : B. KHEMIS

Les sécheresses qui durent, les inondations qui emportent les récoltes, les vagues de chaleur qui tuent. Le changement climatique n'est plus une projection pour 2050. Il frappe aujourd'hui, et il frappe d'abord ceux qui ont le moins contribué à l'émettre : les pays du Sud global et les populations les plus vulnérables.

Le dernier avertissement vient du Programme alimentaire mondial. Selon le PAM, le renforcement du phénomène El Nino pourrait plonger 49 millions de personnes supplémentaires dans l'insécurité alimentaire aiguë d'ici fin 2027. Le total passerait de 225 millions à 274 millions de personnes. « El Nino représente une menace majeure pour la sécurité alimentaire de millions de personnes déjà vulnérables », résume Carl Skau, directeur exécutif par intérim du PAM.

El Nino ne crée pas la faim. Il l'aggrave. Le phénomène climatique réchauffe les eaux du Pacifique et dérègle les pluies sur toute la planète. Résultat : des inondations d'un côté, des sécheresses de l'autre, et des températures extrêmes partout. Le PAM a analysé 45 pays déjà touchés par la faim. Dans tous, la situation devrait se détériorer. Le pic est attendu entre septembre et décembre 2026,

Changements climatiques extrêmes : pourquoi le Sud paie le plus lourd tribut

mais les effets vont s'étirer sur toute l'année 2027 en perturbant les cycles agricoles. Une mauvaise saison des pluies aujourd'hui, c'est une récolte ratée l'année prochaine.

Les régions les plus exposées sont connues. En Amérique latine et dans les Caraïbes, plus de 16 millions de personnes pourraient basculer dans une insécurité alimentaire plus sévère. Les petits agriculteurs du "corridor sec" d'Amérique centrale, au Guatemala et au Salvador, voient déjà leurs cultures de maïs et de haricots brûler.

En Afrique de l'Est et australe, ce sont plus de 18 millions de personnes supplémentaires qui sont menacées. Après plusieurs années de sécheresse, le Kenya, l'Éthiopie, le Malawi et le Zimbabwe n'ont plus de marges. Un épisode pluvieux trop fort provoque aussi des inondations qui détruisent les stocks.

En Asie du Sud et du Sud-Est, 8,2 millions de personnes de plus pourraient souffrir de la faim aiguë. Au Bangladesh et aux Philippines, les cyclones plus intenses submergent les rizières.

En Afrique de l'Ouest et centrale, l'augmentation est estimée à 12%, soit près de 6 millions de personnes. Au Tchad, en

Mauritanie et au Soudan du Sud, les pasteurs et les communautés rurales vivent déjà au bord de la rupture. Trois raisons expliquent cette vulnérabilité.

D'abord, la dépendance à l'agriculture pluviale. Dans de nombreux pays du Sud, 70% de l'alimentation viennent de petites exploitations sans irrigation. Une pluie en retard ou trop forte suffit à anéantir une année de travail. Ensuite, le manque de filets de sécurité. Pas d'assurance récolte, peu d'épargne, des systèmes de santé saturés. Quand le climat bascule, les ménages n'ont pas d'amortisseur. Ils vendent leur bétail, retirent les enfants de l'école, mangent moins.

Enfin, des États déjà sous pression. Conflits, dette, inflation alimentaire. Les gouvernements n'ont pas les moyens de subventionner massivement ni d'importer pour compenser les déficits locaux.

Le PAM a choisi de ne pas attendre. Depuis mai, l'agence a activé des plans d'action anticipés au Soudan du Sud, au Tchad, en Mauritanie, en Ouganda, au Guatemala et au Salvador. Objectif : distribuer des semences résistantes, de la nourriture et du cash avant que les prix ne flambent. Bilan à ce stade : plus de 14 millions de dollars mobilisés pour envi-

ron 500.000 personnes. L'agence insiste sur un chiffre : chaque dollar investi dans la préparation permet d'économiser entre 3 et 7 dollars en pertes et en coûts d'urgence. C'est la logique de l'alerte précoce. Plutôt que de soigner la famine, on essaie d'éviter qu'elle ne se déclare.

Le problème est structurel. Le changement climatique extrême va s'intensifier. Le GIEC le dit : même si les émissions baissent, les 10 prochaines années verront plus d'événements extrêmes. Pour les pays du Sud, cela veut dire adapter l'agriculture : variétés résistantes à la chaleur, systèmes d'irrigation économes, diversification des revenus. Cela veut dire aussi renforcer les systèmes d'alerte, les routes, les entrepôts. Et surtout, financer. La promesse de 100 milliards de dollars par an pour le climat n'est toujours pas tenue. Les 49 millions de personnes supplémentaires menacées par El Nino ne sont pas une fatalité. Elles sont le reflet d'un monde où le climat se dérègle et où les plus pauvres paient l'addition.

Sans action rapide, l'équation est simple : plus de chaleur, moins de récoltes, plus de faim, plus de déplacements. Et une crise humanitaire qui devient permanente.

B. KH.